

**24 septembre 2020  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, à 9h00, le bureau syndical dûment convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni à la salle du conseil de Ploërmel, en session ordinaire.

**Étaient présents :**

**De l'Oust à Brocéliande :** Gaëlle BERHEVAS ; Bruno GICQUELLO ; Muriel HERVE, Alain LAUNAY, Guénaël LAUNAY, Christelle MARCY,

**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU, Patrick LE DIFFON, Joël LEMAZURIER, Florence PRUNET, Hania RENAUDIE

**Étaient absents ou excusés :**

Nicolas JAGOUDET

## ORDRE DU JOUR

- Présentation des missions du PETR et des principaux dossiers en cours
- Préparation du comité syndical qui devrait se tenir le 30 septembre à 19h00 (à confirmer).

## ACCUEIL

Mme Gaëlle Berthevas, Présidente, accueille les membres du bureau syndical.

Il est présenté le projet de calendrier 2020- 2021 qui est validé sur la base de réunions du bureau le mercredi à 16h00 et celles du comité syndical, le mercredi à 18h00.

Mme Gaëlle Berthevas fait part du fait que les vice-présidents et elle-même ont pris l'attache des services pour faire un tour d'horizon des dossiers en cours. Ce bureau syndical se situe dans la continuité avec pour objectif de prendre collectivement connaissance des missions et actions en cours au sein du PETR Pays de Ploërmel.

Mme Gaëlle Berthevas évoque notamment deux dossiers sur lesquels le comité syndical devra s'attacher d'ici la fin de l'année :

- La mise en compatibilité du SCoT avec les DLU ; sujet évoqué lors du CS du 30 septembre
- L'évolution de l'Espace Autonomie et les perspectives d'un DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) qui sera à l'ordre du jour du bureau du 18 novembre et du comité syndical du 9 décembre.

Mme Gaëlle Berthevas rappelle que les élus ont un profond attachement au Pays de Ploërmel, même si ces missions ne sont pas toujours connues et reconnues. Le PETR Pays de Ploërmel est à la fois un facilitateur pour le développement de ce territoire et doit être un lien entre les deux EPCI. Il faut dépasser les limites administratives pour réussir le développement local d'un territoire à dominante rural.



## 1 – PRESENTATION DU PETR et PRINCIPALES ACTIONS EN COURS

Voir diaporama ci-après

La Présidence et les 3 vice-Présidents présentent successivement les différentes missions et politiques actuellement portées par le PETR.

Concernant le Contrat Local de Santé, les membres présents font part de leur intérêt à ce que le Pays propose aux communes :

- Une formation sur l'annonce du décès brutal et le repérage de la crise suicidaire
- Une information sur l'hospitalisation d'office avec la mise à jour et diffusion du classeur

Sensible au sujet de la Démographie Médicale, les membres présents restent attentifs à l'accompagnement du PETR pour la mise en place d'une CPTS sur le territoire.

## 2 – PROJET ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Mme Gaëlle Berthevas, Présidente, présente les différents dossiers qui seront soumis au prochain comité syndical.

### **SCOT**

Rapport mise en comptabilité du SCoT dans les DLU (intervention de Mr Launay et Manon DEBORDE) => temps important du CS consacré à ce sujet.

Présentation des objectifs du Plan de formation avec l'ARIC... (sous réserve des prochaines discussions avec l'ARIC et CNFPT)

### **FINANCES**

Budget annexe

DM (amortissements)

### **SANTE EAEM**

Lancement de la consultation pour l'action « psychologie et vieillissement »

Motion « Vite, un IRM à Ploërmel »

Adoption de l'avenant n°1 du CPOM EAEM (accueil handicapés ; Habitat) (sous réserve de communication par Dpt et ARS des éléments)

### **ITINERANCE**

Convention PDIPR avec le Conseil Départemental du Morbihan

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Convention ACTES

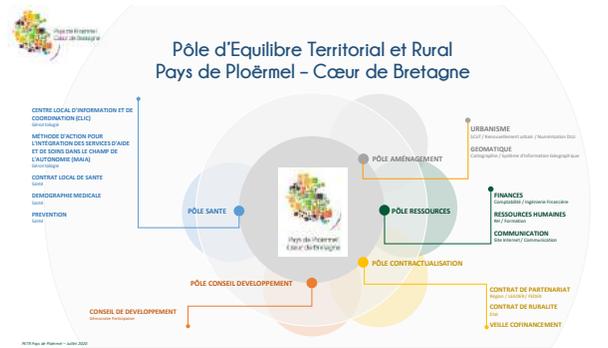
### **RESSOURCES HUMAINES**

Désignation CNAS





1



2



3



4

### CONTEXTE

- Une équipe de 25 personnes répartis au sein de 7 services
- Organisation sur plusieurs sites avec le siège situé à Ploërmel
- Budget de 1,8 millions d'euros (BP 2019)
- Un contexte local et régional qui interroge le modèle « Pays ». A réinventer ?
  - Un Pays composé de deux EPCI (contre six jusqu'en 2016)
  - Fin de la contractualisation avec la Région Bretagne (partenaire historique des « Pays » depuis les années 1990)
- Des services dont l'avenir n'est pas assuré à court terme : SIG ; CDD ; EAEM ; Santé ; Contractualisation
- Une mission SCoT ambitieuse avec la volonté d'une relation plus forte avec les communes du Pays de Ploërmel
- Des besoins et toujours une nécessité d'accompagnement des politiques de développement local, avec de nouveaux enjeux/défis pour les territoires ruraux
- Le Pays, outil pour la rencontre et la mise en œuvre de politiques et projets communs à l'échelle du bassin de vie entre 2 EPCI, 56 communes et les partenaires locaux et institutionnels.

5

### Service CONTRACTUALISATION

**CONTEXTE :**

- Un contrat de partenariat 2014 – 2020 pour l'animation de 3 enveloppes financières : Région ; LEADER ; FEDER
  - Fin d'animation des fonds régionaux et FEDER en décembre 2020
  - Prolongement de 2 ans (fin 2022) pour l'animation des fonds LEADER
- Un contrat de ruralité 2016-2020
  - Reste à finaliser l'annexe financière 2020
- Une enveloppe très largement consommée à ce jour (reste quelques reliquats sur l'enveloppe LEADER et Région : environ 50 000 euros)
- Les perspectives dans l'animation des contrats :
  - Région : A compter de 2021, pas de contractualisation avec les Pays mais avec les EPCI (attente information avec les élus régionaux en septembre/octobre)
  - Europe : FEDER (pas d'infos à ce jour. Fonds gérés par la Région Bretagne)
  - Europe : LEADER. Il y aura un programme LEADER 2022 – 2028 mais les modalités d'éligibilité ne sont pas définies.
  - Etat : pas d'infos à ce jour sur le renouvellement des contrats de ruralité (pour 3 ou 6 ans) malgré les annonces gouvernementales sur le soutien à la Ruralité.

6



## Service CONTRACTUALISATION

### A COURT TERME :

- Un CUP à organiser à l'automne
  - Installation du nouveau CLUP (suite renouvellement de l'instance « Elus »)
  - Ajustements sur la maquette financière (LEADER notamment) et Etat des fonds restant
  - Débats sur les modalités d'attribution des fonds restants (appels à projets ; orientations thématiques ou territoriales ; ...)
  - Validation pour programmation définitive (LEADER) de nombreux projets qui ont déjà obtenu un avis d'opportunité positif par le CUP
- Un CUP en décembre
  - Si possibilité, attribution des fonds restants régionaux
  - Idem pour les fonds LEADER

### A MOYEN TERME :

- Evaluation du dispositif
- Candidature éventuelle pour un nouveau programme LEADER



7



## Service CONTRACTUALISATION

### ADMINISTRATION / ORGANISATION :

- RESSOURCES HUMAINES
  - Vers une baisse d'activité du poste d'Animation (fin de l'accompagnement des nouveaux projets).
  - Reste le volet Evaluation et sous réserve la candidature pour un nouveau programme LEADER
  - Poste occupé actuellement par Marjolaine PONDARD
    - En CDD jusqu'à décembre 2020
    - 50% Contractualisation / 50% CDD
    - Indisponible à compter de fin octobre (congé maternité)
    - **Positionnement du bureau PETR en octobre sur le renouvellement (voir perspectives CDD)**
- Activité importante du poste de Gestionnaire jusqu'à mi 2021 à minima
  - Poste occupé actuellement par Céline TREGARO (100%)



8



## Service Schéma de Cohérence Territoriale

### CONTEXTE :

- SCoT approuvé en décembre 2018
- Etude et accompagnement dans la mise en comptabilité du SCoT des 56 communes du PETR
  - Rapport édité en avril 2020 (présenté aux élus lors du prochain Comité syndical)
- Accompagnement des communes dans les procédures d'urbanisme
  - Dans le cadre des PPA
    - A la demande des communes
      - Boîte à outils
      - Conseils
      - Suivi de la procédure
- Participation aux Commission Départemental d'Autorisation Commerciale



9



## Service Schéma de Cohérence Territoriale

### A COURT TERME :

- Animation – Mise en œuvre du SCoT
  - Plan de formation auprès des élus et techniciens
- Accompagnement des communes dans l'élaboration des DUL
  - Diffusion Bilan de la mise en compatibilité
  - En tant que PPA
  - En tant que ressources « ingénierie » (voir ci-dessous)

### A MOYEN TERME :

- Mise en place de l'évaluation / Observatoire du SCoT
- Guide pratique du Scot : rédaction de nouvelles fiches thématiques

### A ETUDIER :

- Prestation dans l'accompagnement des communes pour leur procédure d'urbanisme
- Relation Région (SRADDET) ↔ Pays (SCoT) : appels à projets



10



## Service Schéma de Cohérence Territoriale

### ADMINISTRATION / ORGANISATION :

- RESSOURCES HUMAINES
  - Poste de Chargée de Mission « Urbanisme » pour 0,75 ETP occupé par Manon DEBORDE
    - Ingénierie faible si souhait d'être présent auprès des communes pour un accompagnement/conseil. Passage à IETP en 2021
    - Agent contractuel en CDD jusqu'à décembre 2020.
    - **Positionnement du PETR en octobre sur le renouvellement**
    - Autre mission confiée à l'agent : suivi du dossier « Santé – Environnement – Urbanisme » dans le cadre du Contrat Local de Santé (financement ARS) sur l'année 2020



11



## Service Géomatique - SIG

### CONTEXTE :

- Un outil WEBSIG développé avec les deux EPCI pour la structuration, le développement et le partage d'informations géographiques. Objectifs de la mutualisation :
  - Organisationnel : travail en commun
  - Economique : mutualisation
  - Technique : adaptabilité de l'outil aux besoins du territoire
- Rôle du PETR : mise en place et maintenance de l'outil WEB SIG ; développement informatique
- Outil opérationnel depuis septembre 2019
  - 20 cartes disponibles
  - Près de 300 comptes utilisateurs
  - De nombreuses données collectées (agriculture, cadastre, économie, démographie, habitat, foncier, équipements publics, patrimoine, urbanisme, santé, ...)
  - Intégration des DUL numérisés par le PETR pour le compte des communes.
- Service qui bénéficie d'un soutien financier par l'Europe/région (Contrat de Partenariat) jusqu'à fin 2020.



12



## Service Géomatique - SIG

### A COURT TERME :

- Poursuite dans l'intégration de données et de nouvelles cartes thématiques
- Evaluation de l'outil auprès des collectivités locales (questionnaire)
- Première mise en place de procédure d'automatisation dans le collectage des données

### A MOYEN TERME :

- Mise en place d'un portail Grand Public
- Ouverture des données à l'OPEN DATA
- Création du catalogue de données (inventaire obligatoire des données et métadonnées)
- Poursuite des procédures d'automatisation
- Accompagnement des EPCI pour des thématiques
  - Tourisme => Destination Brocéliande
  - Itinérance => Destination Brocéliande
  - Mobilité => Pays de Ploërmel (2 EPCI)
  - Santé => Espace Autonomie ; CLS

### A ETUDIER :

- Prestation dans l'accompagnement spécifique pour le développement de modules au sein des communes



13



## Service Géomatique - SIG

### ADMINISTRATION / ORGANISATION :

#### RESSOURCES HUMAINES

- Poste de Géomaticien pour 1 ETP (0,8 ETP plateforme + 0,2 ETP géomatique PETR) occupé par Benjamin FRIN
- Poste financé jusqu'à fin 2020 dans le cadre du Contrat de Partenariat. Pas de cofinancement à compter de 2021
- Agent contractuel en CDD jusqu'à décembre 2020.
- **Positionnement du PETR en octobre sur le renouvellement**



14



## Service - SANTE

### CONTEXTE :

- Un Contrat Local de Santé (2eme génération) pour la période 2018 – 2022 (fin en mars 2022) ;
- Portage par le PETR Pays de Ploërmel et l'ARS ;
- Ambition : mise en œuvre d'une stratégie territoriale sur 5 ans pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et mettre en œuvre de solutions pour une offre de santé de proximité ;
- Stratégie Territoriale de Santé sur le Pays de Ploërmel :
  - 4 publics cibles :
    - Personnes âgées
    - Personnes en situation de handicap
    - Jeunes
    - Personnes en situation de précarité
  - 23 fiches actions :
    - Axe 1 : améliorer le parcours de santé des habitants du territoire
    - Axe 2 : favoriser le parcours de santé des habitants du territoire
- Gouvernance du CLS via un Comité de Pilotage (instance de décision et de validation) ;



15



## Service - SANTE

### A COURT/MOYEN TERME :

- **Attractivité du territoire pour les professionnels de santé (FA 6)**
  - Développement des maîtres de stage auprès des médecins du territoire
  - Promotion du territoire auprès des stagiaires (WE intégration)
- **Télémedecine (FA 3)**
  - Faciliter la présentation de la téléexpertise auprès des professionnels
  - Candidature pour expérimentation Smart Bear (amélioration de la qualité de vie et de la santé des seniors à leur domicile). Pilote du projet basé à Vannes et recherche de collectivités pour participer à l'expérimentation
- **Développement des formes d'exercice coordonné (FA 5) :**
  - Accompagnement à la mise en place par les professionnels de Santé d'un CPTS
- **Santé-Environnement (FA 1)**
  - Diagnostic en cours de finalisation : A remettre et présenté au Comité syndical et à l'ARS
  - Organisation d'une réunion/plénière de sensibilisation et de restitution
  - Suites à définir : plan d'actions ? Stratégie ? Priorité Santé-Urbanisme
- **Mise en place d'Une Maison des Adolescents (FA 10)**
  - Ouverture en septembre 2020. Suivi avec EPSM et Mission Locale
- **Formation annonce décès brutal et repérage crise suicidaire**
  - Formation auprès des élus pour début 2021.

### A ETUDIER :

- **Invitation par l'ARS à étendre le CLS à l'échelle de l'EA (PC + OBC + ASB + QC). Nécessite échange avec les 2 intercommunalités**



16



## Service - SANTE

### ADMINISTRATION / ORGANISATION :

#### RESSOURCES HUMAINES

- Poste de Chargée de Mission Santé pour 1 ETP
  - 0,7 ETP par Lydiane LE BODIC
    - 0,3 ETP restant affectés à l'Espace Autonomie
  - CDD jusqu'en mars 2022
- 0,3 ETP par Manon DEBORDE
  - 0,7 ETP restant affectés au SCOT
  - CDD jusqu'en décembre 2020
- Poste cofinancé jusqu'à mars 2022 par l'ARS



17



## Service - ESPACE AUTONOMIE

### CONTEXTE :

- Un Espace Autonomie organisé depuis 2019 sur un territoire élargi (4 EPCI + 3 communes) : 2400 km<sup>2</sup>
- Une gouvernance et gestion assurée par le PETR Pays de Ploërmel (2 EPCI)
- Un CPOM avec l'ARS et le Département jusqu'à fin juillet 2022.
  - => financement à hauteur de 490 000 euros par an, pour 9,5 ETP
  - => portage à 100% de 4,3 ETP par les collectivités
- Siège Administratif à Malestroit et organisation autour de 5 antennes (Ploërmel, Guer, Malestroit, Questembert, Muzillac)
- Plus de 2000 personnes accompagnées en 2019
- Réflexion dans le cadre de la mise en œuvre d'un DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) à suivre poursuite de la mission d'accompagnement auprès des personnes âgées et en situation de handicap et rajout de l'appui aux professionnels de santé confrontés à une situation dite complexe.



18



## Service – ESPACE AUTONOMIE

### A COURT/MOYEN TERME :

- Lancement d'une consultation pour poursuite du service « Psy & vieillissement »
  - Fin 2020 et l'année 2021
- Instance de concertation MAIA
  - Rencontre entre les acteurs et partenaires de santé du territoire (rencontre annuelle le 8 octobre 2020)
- Accompagnement des équipes de l'EAEM « Accompagnement au changement dans les pratiques professionnelles »
- Réflexion sur le DAC
  - Quelle périmètre d'intervention ?
  - Les modalités et conséquences d'un portage ?
  - Les conséquences auprès des professionnels et l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap ?
  - La collaboration avec les autres collectivités ? (portage et partage du risque et de gouvernance)

### A MOYEN TERME :

- Conséquences sur les choix pris pour la mise en place du DAC



19



## Service – ESPACE AUTONOMIE

### ADMINISTRATION / ORGANISATION :

#### RESSOURCES HUMAINES

- Une équipe de 16 agents pour 13,8 ETP dont
  - 2 postes de Chargée d'accueil à renouveler en janvier 2021 => Contrat de Projet
  - 2 postes de Chargée d'accompagnement à renouveler en janvier 2021 => Contrat de Projet
  - Prolongation jusqu'à la fin du CDDOM EA (juillet 2022)
  - Positionnement du PETR en octobre sur le renouvellement
- Articulation des postes chargée de mission CLS (0,7 ETP) et chargée de mission EAEM (0,3 ETP) actuellement occupés par un agent (voir Evolution CLS)



20



## Service – CONSEIL DEVELOPPEMENT

### CONTEXTE :

- Un Conseil de Développement obligatoire dans les PETR et dans les EPCI de plus de 50 000 hab.
  - Après le renouvellement des instances, délibération sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement
- Le Conseil de Développement du PETR Pays de Brocéliande a été mis en place en 2017 pour 3 ans (2017 – 2020)
- Le CDD du PPCB est composé de 30 membres issus de 3 collèges (10 membres par collège) : PETR ; PC ; OBC
- Soutien financier de la Région Bretagne (25 000 € par an)
  - Aucune lisibilité sur les suites de ce soutien à compter de 2021
- Le Conseil de Développement participe à l'animation des fonds européens (GAL)
  - Représente la partie privée du GAL (14 membres)
  - GAL indispensable jusqu'à la fin du programme LEADER (2022)
- Actions en cours
  - L'illettrisme et l'illectronisme
  - La valorisation du patrimoine
  - Projet de formation aux outils numériques auprès des membres en cours



21



## Service – CONSEIL DEVELOPPEMENT

### A COURT/MOYEN TERME :

- Réflexion sur les conditions d'exercice du Conseil de Développement
  - Au regard de la posture des EPCI
  - Au regard du positionnement de la Région Bretagne
- Délibérations sur les modalités d'exercice du CDD pour la période 2021-2024
- Renouvellement des membres
- Association aux réflexions engagées par le CDD
  - L'illettrisme et l'illectronisme
  - La valorisation du patrimoine

### A MOYEN TERME :

- Articulation Comité Syndical et Conseil de Développement. Quelles complémentarités ?



22



## Service – CONSEIL DEVELOPPEMENT

### ADMINISTRATION / ORGANISATION :

#### RESSOURCES HUMAINES

- Poste de Chargée de mission CDD à hauteur de 50%, réduit à 25% pour le 2<sup>nd</sup> semestre
  - 25% mad auprès du CDD de Brocéliande (fin de la convention en décembre 2020)
- Poste occupée par Marjolaine PONDARD, chargée de mission (50% contractualisation ; 25% CDD PPCB et 25% CDD PB)
  - Agent en CDD. Fin de contrat en décembre 2020
  - Positionnement du PETR en octobre sur le renouvellement



23



## Service – ADMINISTRATIF

### CONTEXTE :

- Réorganisation du service début 2020 suite au renouvellement du poste Gestionnaire Finances et RH
  - Mission RH et comptabilité confiée à OBC
- Service Administratif organisé autour de 3 agents (2 ETP)
  - Secrétariat RH – Comptabilité (0,5 ETP)
  - Secrétariat Gouvernance et Communication (0,5 ETP)
  - Direction (ingénierie financière ; management ; préparation instances ; ...)
- Communication :
  - nouvelle charte développée au 1<sup>er</sup> semestre 2020
  - Nouveaux supports de communication : Guide ; Carte de visite ; site internet



24



## Service - ADMINISTRATIF

### RESSOURCES HUMAINES (bilan) :

- Poste à renouveler d'ici fin année 2020
  - Espace Autonomie
    - Chargée d'accueil (2 agents)
    - Chargée accompagnement (2 agents)
  - Conseil de Développement / Contractualisation
    - Animatrice
  - Service Géomatique
    - Géomaticien
  - Service Urbanisme
    - Chargée de Mission SCoT
- Mise à disposition
  - Destination Brocéliande
    - Chargée Communication (CDI) => Transfert vers le syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2021
    - Secrétariat (50% - CDI) => vers maintien de la mad pendant 1 an ou fin à l'amad (esq pour l'activité du PETR)
    - Chargé Mission Itinérance (CDI) = Transfert vers l'une des 2 EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2021

25



## BUREAU SYNDICAL PETR PAYS DE PLOERMEL

24 septembre 2020

26

13 janvier 2021  
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 13 janvier, à 17h30, le bureau Syndical dûment convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni à la salle multifonction d'Augan en session ordinaire.

**Étaient présents :**

**De l'Oust à Brocéliande :** Gaëlle BERTHEVAS ; Muriel HERVE ; Guénaël LAUNAY ; Alain LAUNAY ; Christelle MARCY ;

**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU ; Nicolas JAGOUDET ; Patrick LE DIFFON ; Joël LEMAZURIER ; Hania RENAUDIE

**Était également présent :** Jean-Luc BLEHER

**Étaient absents ou excusés :** Bruno GICQUELLO ; Florence PRUNET

## ORDRE DU JOUR

### STRATEGIE TERRITORIALE

---

1. Quel périmètre et quelle place du PETR dans la contribution des différents niveaux de contractualisation ?

### ESPACE AUTONOMIE :

---

2. Remise de l'analyse juridique sur le portage du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC). Suite envisagée pour l'accompagnement à la transformation de l'Espace Autonomie en DAC à compter de 2022 à l'échelle du périmètre Est-Morbihan.

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

---

3. Préparation du DOB du 27 janvier 2021

### COMITE SYNDICAL du 27 janvier 2021

---

4. Préparation

## STRATEGIE TERRITORIALE

---

Il est fait lecture de la note sur la Stratégie Territoriale 2021 – 2026 au regard des différentes contractualisations (Etat, Europe et Région) et des obligations du CGCT vis-à-vis du PETR.

Concernant le CRTE, les deux Présidents d'EPCI annoncent qu'il serait plus pertinent que les EPCI traitent individuellement avec l'Etat pour contractualiser. Ce choix fait suite aux difficultés de gestion du Contrat de Ruralité sur la période 2017-2020 à l'échelle du Pays de Ploërmel.

Au niveau de la contractualisation à l'échelle de la Région Bretagne, chaque EPCI à ses spécificités. Mais il demeure que les deux EPCI se reconnaissent à l'échelle de leur bassin de vie (SCoT) pour de nombreux enjeux et problématiques. La stratégie d'organisation et d'aménagement de ce territoire a été longuement travaillée et elle est désormais inscrite dans des documents contractuels et opposables comme le SCoT, ou bien encore le Contrat Local de Santé. En conséquence, il est pertinent et nécessaire d'engager une réflexion à l'échelle du Pays de Ploërmel en vue de définir des orientations stratégiques pour la période 2021-2026 dans l'optique d'échanger avec la Région Bretagne pour la définition du PACTE.

Cette définition des orientations dans le cadre du PACTE sera également la base de la stratégie PETR pour répondre à l'obligation du CGCT de définir un nouveau projet de territoire après chaque renouvellement des instances.



Pour cela, il est demandé par les 3 Présidents (PETR + EPCIs) de réunir leur 3 DGS afin qu'ils proposent une méthodologie. A ce stade, il est décidé que cette réflexion se fera en interne en s'appuyant sur les compétences des trois structures.

## ESPACE AUTONOMIE

Le rapport du cabinet juridique fait état de l'impossibilité du PETR de porter demain un DAC. Le rapport préconise de créer une nouvelle structure dans laquelle les collectivités pourraient siéger.

Le bureau propose que le PETR Pays de Ploërmel encadre et anime l'étude pour la création d'une nouvelle structure.

Une proposition sera faite dans ce sens auprès du COPIL EAEM.

Par ailleurs, il est fait mention d'un projet de courrier à la signature des membres du COPIL EAEM (EPCIs + Communes) pour solliciter une aide exceptionnelle auprès de l'ARS en vue de construire ce nouveau projet et portage.

## COMITE SYNDICAL

Il est fait lecture du projet d'ordre du jour du Comité syndical du 27 janvier 2021.



24 février 2021  
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 24 février, à 16h00, le bureau Syndical dûment convoqué le 19 février 2021, s'est réuni à la salle du Conseil en mairie de Campénéac en session ordinaire.

**Étaient présents :**

**De l'Oust à Brocéliande :** Gaëlle BERTHEVAS ; Bruno GICQUELLO ; Muriel HERVE ; Guénaël LAUNAY ;

**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU ; Patrick LE DIFFON ; Joël LEMAZURIER ; Florence PRUNET ; Hania RENAUDIE

**Était également présent :**

**Étaient absents ou excusés :** Alain LAUNAY ; Christelle MARCY ; Nicolas JAGOUDET ; Jean-Luc BLEHER;

## ORDRE DU JOUR

### 1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 13 janvier 2021

#### CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

---

#### 2. Santé – Environnement : Plan d'Actions

#### 3. Contrat Local de Santé Mentale

#### DEVELOPPEMENT LOCAL :

---

#### 4. FILIERE BOIS : présentation d'une démarche Filière – Forêt - Bois – Territoire par Abibois

#### SCoT :

---

#### 5. Avis Extension Carrière Sérent

#### ESPACE AUTONOMIE

---

#### 6. Accompagnement DAC : Suite du Copil EAEM du 5 février 2021

#### STRATEGIE TERRITORIALE :

---

#### 7. Informations sur la contractualisation régionale et le FEADER

#### 8. Méthodologie

#### 9. Courrier d'intention à la Région Bretagne : Périmètre d'élaboration du PACTE

#### RESSOURCES HUMAINES

---

#### 10. CIA 2020

#### FINANCES

---

#### 11. Préparation CA 2020 et BP 2021

#### QUESTIONS DIVERSES

---

### Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 13 janvier 2021

---

Mme Gaëlle Berthevas rappelle l'ordre du jour de la séance du bureau syndical du 13 janvier 2021 qui portait sur :

- **Stratégie territoriale** :: périmètre à définir dans la contribution des différents niveaux de contractualisation
- **Espace Autonomie - DAC** : Présentation de l'analyse juridique sur le portage du Dispositif d'Appui à la Coordination et retour du COPIL de l'Espace Autonomie du 11 janvier 2021
- **Préparation des orientations budgétaires 2021**
- **Préparation du Comité syndical du 27 janvier 2020**
- **Questions diverses**

Le compte-rendu de cette séance a été remis aux membres préalablement à cette séance et il ne fait pas l'objet de commentaires ou remarques

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **De valider le compte-rendu du bureau syndical du 13 janvier 2021**

## **Santé – Environnement : Plan d'Actions**

Présentation par les services du PETR du déroulement de la 2nd phase de la démarche Santé – Environnement (Voir diaporama).  
En complément, les membres sont invités à répondre à l'appel à projets auprès de l'ARS pour solliciter un accompagnement du CPIE

### **OBJET : APPEL A CANDIDATURES « SANTE ENVIRONNEMENT ET CONTRATS LOCAUX DE SANTE »**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), le Pays a réalisé un diagnostic local en santé environnement. Le bureau du 18 novembre 2020 a validé la poursuite de la démarche qui jusqu'ici a été accompagné par plusieurs associations : l'ORSB (Observatoire Régional de la Santé en Bretagne), l'IREPS (Instance Régionale d'éducation et de promotion de la santé) et le CPIE (Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement). Le coût de cet accompagnement est pris en charge dans le cadre du Plan régional santé environnement et ne nécessite pas de cofinancement de la collectivité.

Le CPIE Forêt de Brocéliande accompagne le Pays pour :

- la méthodologie de la démarche
- la mobilisation des acteurs
- la construction et l'animation des journées de sensibilisation et de constitution de groupes de travail afin de proposer des actions
- l'élaboration du plan d'actions

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cet accompagnement, il est nécessaire de répondre à l'appel à candidatures « Santé environnement et contrats locaux de santé » réalisé dans le cadre du Plan Régional santé environnement 2017-2021 Bretagne. La date limite de dépôt des dossiers est le 19 février 2021. Il s'agirait de solliciter leur accompagnement sur deux axes :

- axe 1 « identifier, mobiliser, sensibiliser et clarifier le rôle des acteurs locaux »
- axe 3 « définir des objectifs et écrire un plan d'action adapté aux réalités territoriales ».

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité, décident :**

- **de répondre à l'appel à projets « Santé environnement et contrats locaux de santé »**
- **de donner tout pouvoir à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

## **Conseil Local de Santé Mentale**

### **OBJET : CONTRAT LOCAL DE SANTE : Recrutement d'un stagiaire pour l'accompagnement du Pays à la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Pays de Ploërmel (2018 – 2022), il est prévu (action n°18) de réaliser une étude d'opportunité sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Le CLSM est une plateforme locale participative de réflexion, de concertation et de coordination autour des questions de santé mentale. Il rassemble, sur un territoire donné, tous les acteurs concernés par la santé mentale. Il a pour objectif de favoriser, de manière concertée et coordonnée, des politiques locales et actions collectives permettant l'amélioration des prises en charge et du parcours de santé mentale de la population du territoire.

Le CLSM aboutit à des actions concrètes (créations de protocoles, d'outils, de cycles de formations des acteurs, ...) qui émanent des groupes de travail. Le CLSM est un espace non hiérarchique de co-décisions entre les membres présidé par un élu local, en partenariat avec par la psychiatrie publique.

Afin de réaliser cette étude d'opportunité, il est proposé de recruter un(e) stagiaire avec les objectifs suivants :

- mobiliser et informer les élus et acteurs locaux sur les enjeux, objectifs et intérêts d'un CLSM
- définir les besoins d'un CLSM sur le territoire
- définir le processus, les modalités, partenariat et étapes de création d'un CLSM

Calendrier prévisionnel : recrutement au plus tôt

Le stage aura une durée de 3 à 5 mois allant de la période de mars à septembre 2021

Coût : selon le barème en vigueur

**Après avoir délibéré, les membres du bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décident, à l'unanimité :**

- **de lancer la démarche pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'un CLSM**
- **de procéder au recrutement d'un stagiaire**
- **de donner tout pouvoir à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

## **FILIERE BOIS : présentation d'une démarche Filière – Forêt - Bois – Territoire par Abibois**

Présentation d'une démarche Filière Bois Territoire en présence d'Abibois et de représentants dans l'entreprise Yves Rocher de La Gacilly engagé dans cette démarche. Voir documents diffusés.

Suite aux échanges, il est demandé à Abibois que celui formalise une proposition d'intervention afin d'étudier précisément l'objet et le contenu d'une démarche Filière Bois – Territoire sur le Pays de Ploërmel.

## Avis Extension Carrière Sérent

Voir note présentée.

### **OBJET : SCOT : Avis sur le projet d'extension de la carrière exploité par la Société Matériaux de l'Oust**

La société MATERIAUX DE L'OUST a déposé une demande d'autorisation en vue de l'exploitation de la sablière de La Grande Haie à Sérent. Une enquête publique dans le cadre de la procédure de l'autorisation environnementale, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a lieu du 03 février au 06 mars 2021 en mairie de SERENT. Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le PETR en tant que structure porteuse du SCoT est sollicité pour avis.

Au regard du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en décembre 2018, il est indiqué dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), et notamment dans l'orientation 9.4 « Améliorer la gestion des ressources du territoire » :

- Que le SCoT préconise d'exploiter durablement et de valoriser localement les ressources du sous-sol
- Que le SCoT préserve la capacité de production de matériaux à forte valeur ajoutée qui ont vocation à être utilisés à un niveau interrégional
- Que le SCoT privilégie les gisements déjà existants en les optimisant et en les exploitant tout leur potentiel sous réserve de la compatibilité avec d'autres objectifs d'intérêt généraux ou avec les enjeux patrimoniaux, environnementaux et socio-économiques.

La société matériaux de l'Oust étant déjà présente à Sérent (sablière présente au lieu-dit « Le Petite haie ») et exploitant des ressources à proximité, le projet est compatible avec le SCoT.

Concernant les hameaux qui se trouvent à proximité des futures zones exploitées à savoir « La Petite Haie » « Lescouët » et « La Touche Morgan », ils ne présentent pas les critères de hameaux dits « constitués » par le SCoT et n'ont donc pas de vocation à se développer davantage.

Concernant la carte de la trame verte et bleue du SCoT, le projet de l'exploitation des 3 zones n'est pas situé dans un réservoir de biodiversité ni dans une zone de corridor écologique.

Il est donc proposé de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation.

**Après avoir délibéré, les membres du bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décident, à l'unanimité :**

- **de donner un avis favorable à la demande d'autorisation en vue de l'exploitation de la sablière de La Grande Haie à Sérent, par La société MATERIAUX DE L'OUST**

## Accompagnement DAC : Suite du Copil EAEM du 5 février 2021

Mme Berthevas fait retour des échanges lors du COPIL du 5 février 2021 où il a été discuté des suites de l'analyse juridique précisant que le PETR ne pourra pas porter le DAC. Il est fait mention d'une volonté des collectivités d'accompagner la création d'une nouvelle structure et d'avoir un échange avec l'ARS Bretagne au regard des propos tenus par celle-ci (cf mail fin janvier).

Mme Berthevas communique un courrier signé par l'ensemble des EPCI et communes auprès de l'ARS.

## STRATEGIE TERRITORIALE :

Mr Le Diffon fait état des informations peu précises de la part de la Région Bretagne au sujet de la nouvelle contractualisation (report des décisions de la CP de février sur la nouvelle politique territoriale) et des fonds européens LEADER. Des informations complémentaires doivent être communiquées au territoire au cours du mois de mars.

Sur les fonds LEADER, il est fait état d'un solde de subvention disponible relativement conséquent soit 161 115,59 euros, suite à l'abandon de certains porteurs de projets. Auquel il conviendra de rajouter une enveloppe transitoire d'un montant de 154 693 euros.

Mme Berthevas fait par ailleurs lecture du courrier des 3 Pds (PC, OBC, PETR) à l'attention de la Région Bretagne où il fait mention de la volonté du territoire de réfléchir le PACTE avec la Région Bretagne à l'échelle du Pays de Ploërmel

## CIA 2020

La Présidente rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel -Cœur de Bretagne par délibération du Comité Syndical en date du 20 décembre 2017, et modifié par délibération en date du 10 octobre 2018. Elle précise que le montant du RIFSEEP est fixé uniquement selon le niveau des fonctions exercées par les agents sans considération du grade détenu si ce n'est pour s'assurer du respect des montants plafonds fixés pour les corps équivalents de la fonction publique d'Etat (principe de parité). Les trois critères pris en compte pour la détermination des groupes sont : Encadrement, Expertise et Sujétions. En plus de l'IFSE, les fonctionnaires peuvent bénéficier d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, prévu à l'article 4 du décret du 20 mai 2014. Plus globalement, seront appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'Etat ;

VU la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2017 instituant le RIFSEEP ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 octobre 2018 modifiant le RIFSEEP ;

Considérant qu'il convient de verser, au terme des entretiens professionnels, pour l'année 2020, le complément indemnitaire qui sera fixé par arrêté individuel selon le plafond annuel ci-dessous :

	Fonctions	CIA Plafond annuel
1	Direction des services	100,00€
2	Coordinateur	100,00€
3	Responsable de service avec management	100,00€
4	Responsable de service sans management	100,00€
5	Chargé de mission / d'opération	100,00€
6	Assistant/secrétaire	100,00€
7	Assistant technique	100,00€

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE le versement du complément indemnitaire annuel à l'ensemble des agents de la Collectivité, dont les montants individuels seront fixés par arrêté au vu des résultats des entretiens professionnels.**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget**

### Préparation CA 2020 et BP 2021

Il est présenté et discuté le CA 2020 et le BP 2021 dans la perspective de son adoption lors de la séance du 10 mars 2021.



24 mars 2021  
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars, à 16h, le bureau Syndical dûment convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni à la salle du Carrouez à Guilliers en session ordinaire.

**Étaient présents :**

**De l'Oust à Brocéliande :** Gâelle BERTHEVAS ; Muriel HERVE ; Alain LAUNAY ; Christelle MARCY

**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU ; Patrick LE DIFFON ; Nicolas JAGOUDET ; Joël LEMAZURIER ; Florence PRUNET ; Hania RENAUDIE

**Étaient absents ou excusés :** Jean-Luc BLEHER ; Bruno GICQUELLO ; Guénaël LAUNAY ;

## ORDRE DU JOUR

### 1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 24 février 2021

#### PETR Pays de Ploërmel 2021- 2026

---

### 2. Elaboration de la feuille de route

#### RESSOURCES HUMAINES

---

#### 3. Poste de Direction

#### 4. Poste Géomatique

#### 5. Renfort Service Santé – Conseil de Développement – Contractualisation

#### 6. Poste Chargé(e) Accompagnement EAEM

#### FINANCES

---

#### 7. ARS : Subvention « Animation Territoriale de Santé » 2021

#### 8. REGION : Subvention « Soutien à l'ingénierie » 2021

#### 9. REGION : Subvention « Conseil de Développement » 2021

#### 10. EUROPE : Subvention « Ingénierie LEADER 2021 »

#### FILIERE BOIS - TERRITOIRE

---

### 11. Proposition pour l'élaboration d'une stratégie Filière Bois-Territoire

#### QUESTIONS DIVERSES

---



## Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 24 février 2021

Mme Gaëlle BERTHEVAS rappelle l'ordre du jour de la séance du bureau syndical du 24 février 2021 qui portait sur :

- Validation du Compte-rendu du Bureau syndical du 13 janvier 2021,
- Contrat Local de Santé :
  - Santé Environnement : plan d'actions,
  - Contrat Local de Santé Mentale,
- Développement local : présentation d'une démarche filière Forêt Bois Territoire par Abibois,
- ScoT : Avis sur le projet d'extension de la carrière située à Sérent,
- Espace Autonomie : Accompagnement DAC : suite du Copil EAEM du 5 février 2021,
- Stratégie territoriale :
  - Information sur la contractualisation régionale et LEADER,
  - Méthodologie, \*
  - Courrier d'intention à la Région Bretagne : périmètre d'élaboration du PACTE,
- Ressources Humaines : CIA 2020,
- Finances : préparation CA 2020 et BP 2021,
- Questions diverses.

Le compte-rendu de cette séance a été remis aux membres préalablement à cette séance et il ne fait pas l'objet de commentaires ou remarques. Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De valider le compte-rendu du bureau syndical du 24 février 2021

## PETR Pays de Ploërmel – Feuille de route 2021 – 2026

Mme Berthevas rappelle qu'elle sollicite les deux Présidents d'EPCI afin qu'ils évoquent leur vision pour la feuille de route du PETR pour cette mandature. Les deux Présidents d'EPCI ont communiqué à Mme Berthevas un courrier présentant leur vision pour le développement de cette structure à moyen terme.

Suite aux différents échanges, il est décidé de définir rapidement des objectifs que les membres souhaitent confiés au PETR. Feuille de route qui fera l'objet d'une validation en bureau du 21 avril et une présentation en conférence des maires du 28 avril 2021.

Un groupe de travail constitué des 3 Présidents (OBC ; Ploërmel CC ; PETR PPCB) et de Mrs Nicolas Jagoudet et Alain Launay, membres du bureau, doit se réunir au plus vite...

## RESSOURCES HUMAINES

### Direction :

En attendant la validation des orientations et feuille de route du PETR pour cette mandature, le profil du poste du Directeur est en attente. Il est convenu d'effectuer un remplacement au plus vite, mais il convient de s'assurer des missions et ambition qui seront confiées au PETR ces prochaines années.

### Géomatique :

Ploërmel Communauté, par l'intermédiaire de son Président, Patrick LE DIFFON, exprime sa décision de porter en interne les missions « administration et développement » jusqu'ici développées par le PETR. En conséquence, il ne souhaite pas le renouvellement du poste. Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR, regrette cette décision et elle interpelle sur les conséquences à savoir le maintien d'un outil mutualisé à l'échelle des 3 structures partenaires. Par ailleurs, le PETR a des besoins propres et Gaëlle Berthevas annonce qu'elle va se tourner vers d'autres structures pour disposer d'une solution.

### Renfort Service Santé – Conseil de Développement – Contractualisation

Au regard des enveloppes supplémentaires au niveau du Programme LEADER nécessitant une ingénierie en animation renforcée, du départ en retraite d'agent au sein de l'équipe contractualisation nécessitant du tuilage, de la volonté des membres du PETR d'investir le champ de la Santé-Environnement, Gaëlle BERTHEVAS propose ceci :

- Un poste exclusivement consacré à la contractualisation « animation et gestion LEADER »
- Le renfort pour assurer le poste d'animation CDD et l'animation Santé « Santé-Environnement et Bien-être des jeunes »

### Chargé(e) Accompagnement EAEM

Suite à l'annonce de Questembert Communauté de mettre fin à la mise à disposition d'un agent (0,9 ETP) auprès de l'EAEM à compter de juillet 2021, il est proposé que le PETR procède par lui-même à son remplacement pour une durée d'un an (jusqu'à fin juin 2022).

### OBJET : RENFORT INGENIERIE

Mme Gaëlle BERTHEVAS, Présidente, expose les récentes évolutions à savoir :

- Une animation renforcée pour le dispositif LEADER sur 2021 et 2022 suite à des reliquats d'enveloppe plus importantes que prévues et l'attribution d'une enveloppe transitoire supplémentaire ;
- La volonté du PETR de s'investir fortement sur deux activités dans le cadre du déploiement du Contrat Local de Santé : la santé-environnement et la santé/bien-être des jeunes ;
- La nécessité d'anticiper des évolutions en termes de « Ressources Humaines » suite des prochains départs en retraite

Ainsi, il est proposé que l'agent actuellement en poste sur l'animation du programme LEADER et du Conseil de Développement, puisse se consacrer au plus vite intégralement à l'émergence de projets LEADER et à l'évaluation de ce dispositif.

En conséquence, Mme Gaëlle BERTHEVAS, propose le recrutement d'un renfort d'un(e) chargé(e) de mission à temps plein pour cette année 2021, renouvelable en 2022 au regard des besoins, avec pour missions :



- Animation du Conseil de Développement (0,5 ETP)
  - Animation des volets « Santé-Environnement » et « Bien-être des jeunes » en collaboration avec le service du Contrat Local de Santé
- Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :
- De valider le recours à un renfort en ingénierie pour assurer l'animation du Conseil de Développement et de thématiques portant sur la Santé.
  - De donner tout pouvoir à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## FINANCES

### OBJET : ARS - Subvention « Animation Territoriale de Santé » - 2021

La Présidente rappelle aux membres du Bureau Syndical que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ploërmel - Cœur de Bretagne peut bénéficier de subventions par l'ARS dans le cadre de l'animation du Contrat Local de Santé.

Ainsi, pour 2021, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel: Animation	39 000 €	Agence Régionale de Santé	25 000 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	5 850 €	Autofinancement	19 850 €
<b>TOTAL des DÉPENSES</b>	<b>44 850 €</b>	<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>44 850 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :

- de solliciter les demandes de subvention 2021 auprès de l'ARS pour l'animation du Contrat Local de Santé
- d'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions

### OBJET : REGION - Subvention « Ingénierie » - 2021

La Présidente rappelle que le PETR Pays de Ploërmel disposait d'un accompagnement financier de la part de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de Partenariat 2014 - 2020. Cette subvention de fonctionnement permet notamment de prendre en charge les frais d'ingénierie au fonctionnement et au développement des missions portées par la structure, mais aussi le service « Contractualisation » pour l'accompagnement des porteurs de projets.

En 2021, suite à la nouvelle politique territoriale de la Région Bretagne, il a été signifié au PETR Pays de Ploërmel qu'elle pourra disposer d'une aide à l'ingénierie à hauteur de 50% du montant perçu annuellement sur la période de contractualisation précédente, à savoir un montant en 2021 de 52 678,50 euros.

Ainsi, pour 2021, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel: Animation pôle « Administration Générale » Animation pôle « Contrat de Partenariat » Animation pôle « Aménagement du Territoire »	55 970,91 €	Région Bretagne	52 678,50 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	9 877,22 €	Autofinancement	13 169,63 €
<b>TOTAL des DÉPENSES</b>	<b>65 848,13 €</b>	<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>65 848,13 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :

- de solliciter les demandes de subvention 2021 auprès de la Région pour le soutien à l'ingénierie
- d'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions

### OBJET : REGION - Subvention « Conseil de Développement » - 2021

La Présidente rappelle que le PETR Pays de Ploërmel dispose d'un Conseil de Développement. Celui-ci fait l'objet d'un soutien financier de la Région Bretagne. En 2021, dans le cadre de la nouvelle politique territoriale de la Région Bretagne, la Région a doté chacune des 2 EPCI composant le Pays de Ploërmel d'une enveloppe à mutualiser à l'échelle du Pays de Ploërmel pour soutenir l'animation du conseil de développement.

La Présidente rappelle de la volonté des deux EPCIs du Pays de Ploërmel de disposer d'un Conseil de Développement à l'échelle du Pays. Il convient donc d'agréger les fonds mobilisables des EPCIs.

Le montant de la participation régionale est de :

- 9 534 euros pour De L'Oust à Brocéliande Communauté
- 10 311 euros pour Ploërmel Communauté

Ainsi, pour 2021, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel: Animation CDD	22 800,00 €	Région	19 845,00 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	3 420,00 €	Autofinancement	11 455,00 €
Actions / Animation	5 080,00 €		
<b>TOTAL des DÉPENSES</b>	<b>31 300,00 €</b>	<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>31 300,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :

- de solliciter les demandes de subvention 2021 auprès de la Région pour le soutien à l'ingénierie du Conseil de Développement
- d'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions



**OBJET : LEADER – Subvention « Assistance Technique » - 2021**

La Présidente rappelle que le PETR Pays de Ploërmel, animateur et gestionnaire d'un Programme LEADER, peut bénéficier d'un soutien financier pour le financement de son ingénierie, notamment pour la prise en charge des frais liés à la coordination, à l'animation et la gestion ainsi que les frais de fonctionnement.

Une enveloppe spécifique au sein de ce programme est dédiée à cet objet. La demande de subvention annuelle doit être déposée auprès du GAL et elle fera l'objet d'un avis des membres du Comité de Programmation.

Ainsi, pour 2021, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel : Animation / Gestion / coordination	92 722,50 €	LEADER	85 304,70 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	13 908,38 €	Autofinancement	21 326,18 €
<b>TOTAL des DÉPENSES</b>	<b>106 630,88 €</b>	<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>106 630,88 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :

- de solliciter les demandes de subvention 2021 auprès du Programme LEADER pour le soutien à l'ingénierie
- d'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions

## FILIERE BOIS - TERRITOIRE

---

Il est fait lecture et débat de la proposition d'accompagner la mise en place d'une stratégie Filière Bois Territoire.

Il est convenu de rencontrer les professionnels du Bois pour leur expliquer la démarche. Un groupe de travail est constitué au sein du bureau constitué de Florence PRUNET, Alain LAUNAY et Gaëlle BERTHEVAS.

**21 Avril 2021  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril, à 16h, le bureau Syndical dûment convoqué le 16 avril 2021, s'est réuni à la salle du Conseil à Josselin en session ordinaire.

**Étaient présents :**

**De l'Oust à Brocéliande :** Gâelle BERTHEVAS ; Muriel HERVE ; Alain LAUNAY ; Guénaël LAUNAY ; Christelle MARCY

**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU ; Patrick LE DIFFON ; Nicolas JAGOUDET ; Joël LEMAZURIER ; Florence PRUNET ; Hania RENAUDIE

**Étaient absents ou excusés :** Jean-Luc BLEHER ; Bruno GICQUELLO

**ORDRE DU JOUR**

**1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 24 mars 2021**

**PETR Pays de Ploërmel 2021- 2026**

---

**2. Elaboration de la feuille de route**

**Conseil de Développement**

---

**3. Renouvellement des membres des 3 collèges**

**Espace Autonomie**

---

**4. DAC : suite de la rencontre avec l'ARS du 25 mars et du COPIL EAEM du 14 avril**

**5. Accompagnement au changement Equipe EAEM - Délibération**

**6. Convention Communauté 360 - Délibération**

**FILIERE BOIS - TERRITOIRE**

---

**7. Elaboration d'une stratégie Filière Bois-Territoire Pays de Ploërmel**

**SANTE**

---

**8. Formation Hospitalisation sans consentement - Délibération**

**QUESTIONS DIVERSES**

---



## Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 24 mars 2021

---

Mme Gaëlle BERTHEVAS rappelle l'ordre du jour de la séance du bureau syndical du 24 mars 2021 qui portait sur :

- Validation du Compte-rendu du Bureau syndical du 24 février 2021,
- Elaboration de la feuille de route
- Ressources Humaines : poste de Direction, Poste Géomatique, Renfort Service Santé-Conseil de Développement-Contractualisation, Poste de Chargé d'accompagnement EAEM
- Finances : ARS : Subvention « Animation territoriale de Santé 2021 » - Région « Subvention « Soutien à l'ingénierie » 2021 – Région : Subvention « Conseil de Développement » 2021 – Europe « Subvention « Ingénierie Leader » 2021
- Filière Bois : Proposition pour l'élaboration d'une stratégie Filière Territoire,
- Questions diverses.

Le compte-rendu de cette séance a été remis aux membres préalablement à cette séance et il ne fait pas l'objet de commentaires ou remarques

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **De valider le compte-rendu du bureau syndical du 24 mars 2021**

## PETR Pays de Ploërmel – Elaboration de la Feuille de route 2021 – 2026

---

Mme Berthevas rappelle que suite au bureau une rencontre a été organisée avec les deux Présidents d'EPCI, Mrs Nicolas Jagoudet et Alain Launay, membres du bureau et les DGS du PETR et des EPCI, afin d'évoquer la feuille de route du PETR pour cette mandature.

Il a été proposé aux membres du Bureau que le PETR travaille sur quatre priorités : le SCOT/urbanisme, la Santé, le Conseil de Développement et la démarche participative, la Contractualisation (de par l'écriture du PACTE régional et en attente d'informations sur les règles de la prochaine candidature Leader).

Des sujets méritent d'être encore éclaircis :

- Urbanisme : mieux coordonner le rôle du PETR et le rôle des intercommunalités dans l'accompagnement des communes au-delà du rôle du SCoT
- SIG : la thématique ne serait plus portée par le PETR toutefois, il est nécessaire de réfléchir à une mutualisation pour répondre aux besoins des services du PETR : une première rencontre a été initiée auprès du SMGBO qui a un géomaticien. Il est souhaité que la coordinatrice du Pôle Aménagement du PETR et les géomaticiennes des EPCI le rencontre afin d'étudier la faisabilité d'un temps dédié pour le PETR.
- D'autres sujets pourront être développés par le PETR sur des projets/thématiques innovants ou selon les opportunités (ex : Abibois ?)

Les EPCI ont souligné la nécessité d'une période de transition pour réfléchir à l'avenir. Pour ce faire, le recrutement d'un poste de chef de projet est nécessaire assumant la direction des services et ayant une mission de prospectives. Durée de contrat : 3 ans.

Les membres du Bureau valide la feuille de route proposée.

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

---

La Présidente rappelle que par décision du 27 janvier 2021 en Conseil syndical, il a été acté le renouvellement du Conseil de développement pour 3 ans et d'une charte de partenariat entre le PETR et le Conseil de développement.

Cette charte précise et engage le renouvellement des membres du CDD autour de 3 collèges, de 12 membres chacun à savoir :

Collège n°1 : Représentant-e-s de la société civile organisée, à savoir les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs ;

Collège n° 2 : Personnes qualifiées, à savoir personnes apportant des compétences et expertises particulières. Ces personnes sont nommées par le bureau du PETR du Pays de Ploërmel.

Collège n°3 : Citoyens volontaires, à savoir personnes ayant fait acte de candidature au conseil de développement du Pays de Ploërmel.

Pour rappel, le collège n°1 est composé de structures qui désignent en leurs seins les personnes qui les représentent. Il a été également proposé aux membres du CDD qui voulait se réengager pour les 3 ans, de faire partie du collège n°2.

Suite à l'organisation d'une conférence de presse pour promouvoir le CDD et inciter les citoyens à s'y engager, un appel à candidature a été lancé du 6 mars au 6 avril. 27 candidatures ont été reçues pour 12 places. Les membres ont été choisis en fonction de plusieurs critères : le sexe, l'âge, la CSP (catégorie socio-professionnelle) et la répartition géographique.

La proposition des 3 collèges respecte la parité, critère obligatoire pour obtenir la subvention régionale.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **D'acter la composition présentée des 3 collèges du Conseil de Développement**



## ESPACE AUTONOMIE

---

### OBJET : Rencontre ARS/CD 25 mars 2021 et COPIL EAEM 14 Avril 2021

La Présidente indique que suite à la rencontre avec l'ARS et le Conseil Départemental, il a été validé :

- l'échelle Est Morbihan pour le Dispositif d'Appui à la Coordination
- L'implication des élus dans l'accompagnement et le portage de demain
- La nécessité d'un accompagnement par un Cabinet de consultant proposé et financée directement par l'ARS: le PETR participe à la rédaction du cahier des charges et à la sélection du candidat- Missions : aide à la construction juridique, accompagnement du projet, accompagnement RH
- L'accompagnement au changement sur l'évolution des métiers : Poursuite avec Mme Libéros du Collège Coopératif

### OBJET : Accompagnement au changement

La Présidente rappelle que l'évolution vers un Dispositif d'Appui à la Coordination entraineront des changements au niveau de nouvelle structuration juridique, mais également dans les métiers avec une évolution sur l'accompagnement tout public. Ainsi, il a été demandé à l'ARS de pouvoir poursuivre ce travail déjà entamé l'an dernier avec une psychosociologue du le Collège collaboratif de Bretagne. L'ARS a validé ce projet, qui sera pris en charge par la subvention accordée par l'ARS au fonctionnement du service. Cet accompagnement au changement se déroulera sur 6 journées selon un format de Formation- Recherche Action centré sur l'évolution des pratiques professionnelles avec plusieurs axes de travail identifiés :

- Prolonger le diagnostic partagé initié lors du séminaire du 5 novembre 2020, en particulier en matière d'activités et de compétences déjà mises en œuvre ou à faire évoluer. Ce travail s'appuiera sur le Référentiel métier en construction au niveau de l'EAS et le référentiel national en construction (Réfèrent de parcours de santé complexe)
  - Mobiliser des personnes ressources internes afin d'affiner une appropriation de l'évolution du contexte, en particulier dans le champ du handicap
  - Faire lien avec le diagnostic de territoire qui sera réalisé en juin/juillet 2021 ; ce croisement permettra de partager les attentes/perceptions des élus et autres professionnels du territoire quant à la création du DAC et donc pour l'équipe être force de propositions sur l'organisation du service de demain tout en respectant les attentes des élus, professionnels de santé et représentants des usagers
  - Organiser des visites d'autres DAC et analyser les modes de structuration des missions/pratiques professionnelles et en dégager des axes inspirants pour le DAC Est Morbihan
  - Contribuer à la formalisation du Projet de service DAC sur le volet articulation des compétences et activités
- Le cout de cet accompagnement est de : 7 500 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :

- D'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

### OBJET : Convention Communauté 360

La Présidente indique que le Département et l'ARS sollicitent le PETR pour la signature d'une convention entre ces institutions, les espaces autonomie santé morbihannais et le CLIC de Redon Agglomération, et l'association EMISEM porteuse du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE). Cette convention a pour objet de clarifier les rôles de chacun dans la construction de la communauté 360 du Morbihan. La création de la communauté 360 s'inscrit dans une stratégie nationale portée par le secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées. Annoncée lors de la Conférence nationale du handicap du 11/02/2020, le projet « 360 » doit permettre l'émergence au 1er/01/21 de communautés territoriales d'accompagnement. Elles ont pour objectif d'améliorer l'accès aux informations de ces personnes et de leurs aidants et de mieux les guider vers des solutions de proximité. Ainsi, la convention permet la mise à disposition d'un agent du PCPE, référent handicap, auprès de l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan et de Redon agglomération à hauteur d'1 ETP, basé à Malestroit. Ce poste est financé directement par l'Agence Régionale de Santé auprès d'EMISEM. Une convention financière sera présentée lors d'un prochain bureau pour la participation aux charges de fonctionnement de l'Espace Autonomie par EMISEM, porteur du PCPE.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :

- D'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

## FILIERE BOIS - TERRITOIRE

---

La Présidente indique qu'un temps d'échange à l'initiative d'Abibois s'est déroulé le 14 avril à l'entreprise BRIERO à Mauron en présence de représentants locaux de la filière bois et de membres du bureau constitué de Florence PRUNET, Alain LAUNAY et Gaëlle BERTHEVAS. Cet échange a permis à chacun de se rencontrer, de voir les besoins des uns et des autres dans l'optique d'engager une démarche Forêt, Bois & Territoires sous le pilotage d'Abibois. L'ambition de cette démarche est de lancer, sous l'impulsion des élus, un ensemble d'actions visant à dynamiser la filière localement par des opérations de plantations, des projets d'aménagements et construction bois ou encore des projets bois énergie. A la fin de cette rencontre, Abibois a été interrogé sur la possibilité d'amoindrir la partie diagnostic afin de travailler plus rapidement sur la mise en place d'un plan d'action. De même, il est nécessaire de prêter attention à ce que toutes les actions ne soient pas portées exclusivement par les collectivités locales mais également par les acteurs de la filière bois-forêt.

Les membres du bureau approuvent ces objectifs, dans l'attente d'une nouvelle proposition de travail d'Abibois, plus en adéquation avec les attentes des élus. Un comité de pilotage sera constitué pour aboutir la réflexion sur un plan d'actions. Celui-ci sera composé de membres du bureau : Florence PRUNET, Alain LAUNAY, Patrick LE DIFFON et Gaëlle BERTHEVAS et des professionnels de la filière bois.



## SANTE

---

### **OBJET : Formation Hospitalisation sans consentement**

La Présidente rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, un cycle de formation a été proposé aux élus, gendarmes et pompiers du Pays de Ploërmel, sur le thème de la souffrance psychique. La dernière formation concerne les soins psychiatriques sans consentement, elle aura lieu le 03 Juin 2021 - 18H à 20H à Augan. Elle s'adresse aux élus, pompiers, gendarmes et médecins généralistes.

Par ailleurs, un classeur « Prévenir la souffrance psychique et le phénomène suicidaire » doit être actualisé, imprimé et transmis à chaque mairie du Pays du Ploërmel-Cœur de Bretagne. Cet outil décrit la procédure à suivre lors d'une hospitalisation sans consentement, mais aussi donne des informations sur l'annonce d'un décès brutal et la prévention du suicide. Le budget prévisionnel pour la formation « Soins psychiatriques sans consentement » (150 euros) et l'impression du classeur (2 550 euros) s'élève à 2 700 TTC. Une subvention sera recherchée auprès de l'Agence Régionale de Santé.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical décident, à l'unanimité, :**

- **D'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

## QUESTIONS DIVERSES

---

La Présidente rappelle qu'une formation sur l'habitat indigne sera organisée au second semestre auprès des élus. Pour coconstruire ce projet entre l'espace autonomie et le département, il est fait un: appel à volontariat, deux maires par EPCL qui acceptent de recevoir en rendez-vous d'une heure Mme Carret et Mme Guennec, chargées d'accompagnement à l'EAEM pour évaluer les besoins et attentes des élus sur ce sujet. Muriel HERVE, Guénaël LAUNAY ; Joël LEMAZURIER et Florence PRUNET proposent de rencontrer les deux agents de l'Espace Autonomie.



**23 juin 2021  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt et un, le 23 juin, à 16h, le Bureau syndical dûment convoqué le 16 avril 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, à Missiriac en session ordinaire.

**Étaient présents :** Mmes Gaëlle BERTHEVAS, Présidente ; Florence PRUNET, Christelle MARCY, et Muriel HERVÉ, Joël LEMAZURIER, Membres - MM. Patrick LE DIFFON, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; Alain LAUNAY, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ; Jean-Michel BARREAU, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-Luc BLEHER

**Etaient absents et/ou excusés :** Hania RENAUDIE, Bruno GICQUELLO, Guénaël LAUNAY, Nicolas JAGOUDET

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 21 avril 2021 Espace Autonomie Santé Est Morbihan**

---

#### **2. Cahier des charges cabinet de consultants pour l'évolution vers un DAC**

#### **3. Enquête auprès des élus et des professionnels de santé**

### **Santé**

---

#### **4. Classeur soins sans consentement**

### **Contractualisation**

---

#### **5. Délibération Adhésion LEADER France**

### **FILIERE BOIS - TERRITOIRE**

---

#### **6. Délibération consultation Mission de structuration filière forêt-bois**

#### **7. Sollicitation d'une subvention LEADER – Mission de structuration filière forêt-bois**

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

## Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 21 avril 2021

---

Mme Gaëlle Berthevas rappelle l'ordre du jour de la séance du bureau syndical du 21 avril 2021 qui portait sur :

- Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 24 mars 2021
- PETR Pays de Ploërmel 2021- 2026 : Elaboration de la feuille de route
- Conseil de Développement : Renouvellement des membres des 3 collèges
- Espace Autonomie :
  - DAC : suite de la rencontre avec l'ARS du 25 mars et du COPIL EAEM du 14 avril
  - Accompagnement au changement Equipe EAEM - Délibération
  - Convention Communauté 360 - Délibération
- Filière Bois – Territoire : Elaboration d'une stratégie Filière Bois-Territoire Pays de Ploërmel
- Santé : Formation Hospitalisation sans consentement - Délibération
- Questions diverses

Le compte-rendu de cette séance a été remis aux membres préalablement à cette séance et il ne fait pas l'objet de commentaires ou remarques

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De valider le compte-rendu du bureau syndical du 21 avril 2021

## ESPACE AUTONOMIE

---

### OBJET : Cahier des charges cabinet de consultants pour l'évolution vers un DAC

Le projet de cahier des charges visant à choisir un cabinet de consultants en charge de l'évolution vers un DAC a été présenté aux membres du bureau.

Il ressort les points suivants :

Calendrier :

- Le cahier des charges a été co-écrit entre ARS et PETR et envoyé par l'ARS aux 6 groupements de consultants le mercredi 9 juin.
- Avec une date limite de retour au 28 juin midi.
- Préalise par l'ARS le 29 ou 30 juin et retour du PETR
- Présélection de 3 dossiers maximum
- Le jury de sélection du cabinet de consultants aura lieu le 07 juillet pour un début vraisemblablement en septembre.

2 points clés :

- la compréhension des spécificités du territoire et du portage actuel et à venir des missions CLIC- MAIA - PTA
- la maîtrise des questions RH au regard du statut de droit public des agents de l'EAS

2 autres points arbitrés par l'ARS :

- Contrairement au souhait du COPIL EAEM : L'Union Régionale de Santé Bretonne désigne le représentant qu'elle souhaite en fonction de leur disponibilité, l'important étant qu'elle soit bien présente aux réunions ; Les représentants URSB ne pourront être issus du DAC APS associé par ailleurs au COPIL. La participation d'un 2e représentant pour apporter l'expérience d'autres territoires ne sera pas à exclure, en accord entre les membres de l'équipe projet.
- Selon l'ARS, les formes juridiques étudiées ne peuvent exclure la forme associative adoptée par 99% des DAC en France : les travaux devront permettre de trouver la formule permettant la bonne intégration des représentants des EPCI porteurs de l'EAS actuel. Pourtant, l'étude juridique faite en décembre dernier démontrait le risque de gestion de fait.

Le groupe projet qui accompagnera le cabinet de consultants est complet :

- Pour le PETR : Mme Berthevas, M Barreau, Karine Réto, Myriam Le Goff, Mathilde Boutet
- Erwan Privat : directeur des hôpitaux de Malestroit et Josselin et en charge de la gériatrie
- Noémie Chagnon : chargée de mission filière gériatrique portée par la clinique des augustines
- Adeline Bureau : coordinatrice du pôle de santé de Mauron
- Christophe Norget : coordinateur des maisons de santé de Malestroit -Questembert et pôle de santé de Nivillac/La Roche Bernard
- Oswald Jacques : chargé de mission URSB

Il se réunira une fois par mois.

Le Comité de pilotage est en cours de constitution.

Autre information : l'équipe a commencé son accompagnement avec le collège coopératif. Dans ce cadre, des agents (chargé d'accueil-charge d'accompagnement-gestionnaire de cas – pilote MAIA ou stagiaire DAC) ont rencontré des DAC qui fonctionnent déjà (Appui Santé Cornouailles, Espace Autonomie Centre Est Bretagne et en visio Cap Santé Armor Ouest). Un retour sera fait au prochain séminaire d'équipe le 29 juin.



## **OBJET : Enquête auprès des élus et des professionnels de santé**

Présentation par Mathilde Boutet des résultats de l'enquête qu'elle a menée sur les problématiques du territoire, ses besoins, ses situations complexes, etc.

Les résultats de l'enquête seront présentés au COPIL DAC et est dans les pièces jointes du bureau.

## **SANTE**

---

### **OBJET : Classeur des soins sans consentement**

La Présidente informe que le Pays vient de recevoir le classeur « Prévenir la souffrance psychique » créé dans le cadre du CLS. Il est rappelé que celui-ci permet d'accompagner les communes dans leurs démarches pour prévenir la souffrance psychique et le phénomène suicidaire. Ce classeur permet de prendre connaissance des comportements adéquats lors des potentiels problématiques que peuvent rencontrer les élus : hospitalisation sans consentement, annonce d'un décès brutal, prévention du suicide.

Un exemplaire de ce classeur sera distribué à chaque commune et présenté lors des conférences des maires de chaque EPCI.

## **CONTRACTUALISATION**

---

### **OBJET : Adhésion à l'association LEADER France**

Le Pôle d'Equilibre Territorial Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne est sollicité pour adhérer à l'Association LEADER France qui est la fédération des GALs de France.

Le but est d'être membre au sein de l'association afin de bénéficier de la veille juridique et de l'actualité du réseau Leader France.

Le coût de l'appel à cotisation, pour l'année 2021, est de 600 euros et a été inscrit au Budget primitif 2021. Le montant qui sera sollicité annuellement fera l'objet d'une inscription budgétaire.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **D'autoriser, la Présidente, à acter l'adhésion à LEADER France pendant la prolongation du programme LEADER sur 2021 et 2022**
- **De donner mandat à la Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

## **FILIERE BOIS - TERRITOIRE**

---

### **OBJET : Consultation Mission de structuration Filière Bois-Territoire Pays de Ploërmel**

Véritable pilier de la croissance verte française, la filière forêt-bois est au cœur d'enjeux majeurs pour les territoires. Source d'emplois locaux, de développement économique et vecteur d'attractivité, elle a également les moyens d'apporter aux territoires des solutions aux enjeux de maintien de la qualité de l'eau et de l'air, à la diminution de leur empreinte carbone, à la préservation de la biodiversité ou à leur dépendance énergétique.

Un premier diagnostic réalisé par Abibois en 2015 sur le Pays faisait ressortir plusieurs éléments :

- Le territoire bénéficie d'une ressource supérieure à la moyenne régionale
- Le territoire est au cœur de la ressource de Pin Maritime breton
- De nombreuses entreprises spécialistes du bois œuvrent sur le secteur dont la plus importante scierie de Bretagne
- Les collectivités du Pays sont faiblement engagées en faveur de l'usage du bois (énergie ou construction)

La situation conjoncturelle montre également une demande plus forte sur le Pin Maritime, essence très présente sur le territoire. On constate dès lors sur le terrain une paupérisation des peuplements en raison de coupe dans des peuplements mélangés et un manque de reboisement suite à des coupes rases dans de petites propriétés.

Dans ce cadre, il est proposé le lancement d'une consultation permettant un passage à l'action rapide pour le développement et la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **De lancer une consultation pour la prestation d'accompagnement**
- **De donner tous pouvoirs à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**



## OBJET : Délibération subvention LEADER

Le PETR Pays de Ploërmel souhaite structurer la filière forêt-bois sur le Pays de Ploërmel. Pour ce faire, une consultation va être lancée afin de proposer une mission d'accompagnement de la collectivité.

Cette mission aura pour objectif de permettre un passage à l'action rapide pour le développement et la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel.

Ce projet se déroulera sur le second semestre 2021 et l'année 2022.

Afin d'assurer le financement de cette opération qui répond aux objectifs fixés par la fiche-action n°1 nommée « Favoriser le développement économique et l'emploi » du programme LEADER 2014-2020 porté par le PETR Pays de Ploërmel, des co-financements auprès du programme Leader peuvent être demandés.

### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestation de services	30 000,00	Europe – LEADER (50%)	17 500,00
Communication	5 000,00		
		Autofinancement (50%)	17 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 500,00</b>

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De solliciter une aide au titre du programme LEADER,
- D'autoriser l'autofinancement de la collectivité à appeler du FEADER via LEADER,
- De donner tous pouvoirs à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Les élus ont souhaité échanger sur l'avenir du Centre Hospitalier de Ploërmel suite à un message reçu du collectif santé.

**22 septembre 2021  
COMPTE-RENDU**

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre, à 16h, le bureau Syndical dûment convoqué le 2 septembre 2021, s'est réuni à la mairie de Val d'Oust en session ordinaire.

**Étaient présents :**

**De l'Oust à Brocéliande :** Gaëlle BERTHEVAS ; Bruno GICQUELLO ; Muriel HERVE ; Alain LAUNAY ; Guénaël LAUNAY ; Christelle MARCY

**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU ; Patrick LE DIFFON ; Nicolas JAGOUDET ; Joël LEMAZURIER ; Florence PRUNET ; Hania RENAUDIE

**Étaient absents ou excusés :** Jean-Luc BLEHER

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 21 avril 2021**

#### **Espace Autonomie Santé Est Morbihan**

---

### **2. Cahier des charges cabinet de consultants pour l'évolution vers un DAC**

### **3. Enquête auprès des élus et des professionnels de santé**

#### **Santé**

---

### **4. Classeur soins sans consentement**

#### **Contractualisation**

---

### **5. Délibération Adhésion LEADER France**

#### **FILIERE BOIS - TERRITOIRE**

---

### **6. Délibération consultation Mission de structuration filière forêt-bois**

### **7. Sollicitation d'une subvention LEADER – Mission de structuration filière forêt-bois**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 21 avril 2021**

---

Mme Gaëlle Berthevas rappelle l'ordre du jour de la séance du bureau syndical du 21 avril 2021 qui portait sur :

- Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 24 mars 2021
- PETR Pays de Ploërmel 2021- 2026 : Elaboration de la feuille de route
- Conseil de Développement : Renouvellement des membres des 3 collèges
- Espace Autonomie :
  - DAC : suite de la rencontre avec l'ARS du 25 mars et du COPIL EAEM du 14 avril
  - Accompagnement au changement Equipe EAEM - Délibération
  - Convention Communauté 360 - Délibération
- Filière Bois – Territoire : Elaboration d'une stratégie Filière Bois-Territoire Pays de Ploërmel
- Santé : Formation Hospitalisation sans consentement - Délibération
- Questions diverses



Le compte-rendu de cette séance a été remis aux membres préalablement à cette séance et il ne fait pas l'objet de commentaires ou remarques

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De valider le compte-rendu du bureau syndical du 21 avril 2021

## ESPACE AUTONOMIE

---

### OBJET : Cahier des charges cabinet de consultants pour l'évolution vers un DAC

Le projet de cahier des charges visant à choisir un cabinet de consultants en charge de l'évolution vers un DAC a été présenté aux membres du bureau.

Il ressort les points suivants :

Calendrier :

- Le cahier des charges a été co-écrit entre ARS et PETR et envoyé par l'ARS aux 6 groupements de consultants le mercredi 9 juin.
- Avec une date limite de retour au 28 juin midi.
- Préalise par l'ARS le 29 ou 30 juin et retour du PETR
- Présélection de 3 dossiers maximum
- Le jury de sélection du cabinet de consultants aura lieu le 07 juillet pour un début vraisemblablement en septembre.

2 points clés :

- la compréhension des spécificités du territoire et du portage actuel et à venir des missions CLIC- MAIA - PTA
- la maîtrise des questions RH au regard du statut de droit public des agents de l'EAS

2 autres points arbitrés par l'ARS :

- Contrairement au souhait du COPIL EAEM : L'Union Régionale de Santé Bretonne désigne le représentant qu'elle souhaite en fonction de leur disponibilité, l'important étant qu'elle soit bien présente aux réunions ; Les représentants URSB ne pourront être issus du DAC APS associé par ailleurs au COPIL. La participation d'un 2e représentant pour apporter l'expérience d'autres territoires ne sera pas à exclure, en accord entre les membres de l'équipe projet.

- Selon l'ARS, les formes juridiques étudiées ne peuvent exclure la forme associative adoptée par 99% des DAC en France : les travaux devront permettre de trouver la formule permettant la bonne intégration des représentants des EPCI porteurs de l'EAS actuel.

Pourtant, l'étude juridique faite en décembre dernier démontre le risque de gestion de fait.

Le groupe projet qui accompagnera le cabinet de consultants est complet :

- Pour le PETR : Mme Berthevas, M Barreau, Karine Réto, Myriam Le Goff, Mathilde Boutet
- Erwan Privat : directeur des hôpitaux de Malestroit et Josselin et en charge de la gériatrie
- Noémie Chagnon : chargée de mission filière gériatrique portée par la clinique des augustines
- Adeline Bureau : coordinatrice du pôle de santé de Mauron
- Christophe Norget : coordinateur des maisons de santé de Malestroit -Questembert et pôle de santé de Nivillac/La Roche Bernard
- Oswald Jacques : chargé de mission URSB

Il se réunira une fois par mois.

Le Comité de pilotage est en cours de constitution.

Autre information : l'équipe a commencé son accompagnement avec le collège coopératif. Dans ce cadre, des agents (chargé d'accueil-chargé d'accompagnement-gestionnaire de cas – pilote MAIA ou stagiaire DAC) ont rencontré des DAC qui fonctionnent déjà (Appui Santé Cornouailles, Espace Autonomie Centre Est Bretagne et en visio Cap Santé Armor Ouest). Un retour sera fait au prochain séminaire d'équipe le 29 juin.

### OBJET : Enquête auprès des élus et des professionnels de santé

Présentation par Mathilde Boutet des résultats de l'enquête qu'elle a menée sur les problématiques du territoire, ses besoins, ses situations complexes, etc.

Les résultats de l'enquête seront présentés au COPIL DAC et est dans les pièces jointes du bureau.

## SANTE

---

### OBJET : Classeur des soins sans consentement

La Présidente informe que le Pays vient de recevoir le classeur « Prévenir la souffrance psychique » créé dans le cadre du CLS. Il est rappelé que celui-ci permet d'accompagner les communes dans leurs démarches pour prévenir la souffrance psychique et le phénomène suicidaire. Ce classeur

permet de prendre connaissance des comportements adéquats lors des potentiels problématiques que peuvent rencontrer les élus : hospitalisation sans consentement, annonce d'un décès brutal, prévention du suicide.

Un exemplaire de ce classeur sera distribué à chaque commune et présenté lors des conférences des maires de chaque EPCI.

## CONTRACTUALISATION

---

### OBJET : Adhésion à l'association LEADER France

Le Pôle d'Equilibre Territorial Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne est sollicité pour adhérer à l'Association LEADER France qui est la fédération des GALs de France.

Le but est d'être membre au sein de l'association afin de bénéficier de la veille juridique et de l'actualité du réseau Leader France.

Le coût de l'appel à cotisation, pour l'année 2021, est de 600 euros et a été inscrit au Budget primitif 2021. Le montant qui sera sollicité annuellement fera l'objet d'une inscription budgétaire.

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- D'autoriser, la Présidente, à acter l'adhésion à LEADER France pendant la prolongation du programme LEADER sur 2021 et 2022
- De donner mandat à la Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## FILIERE BOIS - TERRITOIRE

---

### OBJET : Consultation Mission de structuration Filière Bois-Territoire Pays de Ploërmel

Véritable pilier de la croissance verte française, la filière forêt-bois est au cœur d'enjeux majeurs pour les territoires. Source d'emplois locaux, de développement économique et vecteur d'attractivité, elle a également les moyens d'apporter aux territoires des solutions aux enjeux de maintien de la qualité de l'eau et de l'air, à la diminution de leur empreinte carbone, à la préservation de la biodiversité ou à leur dépendance énergétique.

Un premier diagnostic réalisé par Abibois en 2015 sur le Pays faisait ressortir plusieurs éléments :

- Le territoire bénéficie d'une ressource supérieure à la moyenne régionale
- Le territoire est au cœur de la ressource de Pin Maritime breton
- De nombreuses entreprises spécialistes du bois œuvrent sur le secteur dont la plus importante scierie de Bretagne
- Les collectivités du Pays sont faiblement engagées en faveur de l'usage du bois (énergie ou construction)

La situation conjoncturelle montre également une demande plus forte sur le Pin Maritime, essence très présente sur le territoire. On constate dès lors sur le terrain une paupérisation des peuplements en raison de coupe dans des peuplements mélangés et un manque de reboisement suite à des coupes rases dans de petites propriétés.

Dans ce cadre, il est proposé le lancement d'une consultation permettant un passage à l'action rapide pour le développement et la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel.

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De lancer une consultation pour la prestation d'accompagnement
- De donner tous pouvoirs à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

### OBJET : Délibération subvention LEADER

Le PETR Pays de Ploërmel souhaite structurer la filière forêt-bois sur le Pays de Ploërmel. Pour ce faire, une consultation va être lancée afin de proposer une mission d'accompagnement de la collectivité.

Cette mission aura pour objectif de permettre un passage à l'action rapide pour le développement et la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel.

Ce projet se déroulera sur le second semestre 2021 et l'année 2022.

Afin d'assurer le financement de cette opération qui répond aux objectifs fixés par la fiche-action n°1 nommée « Favoriser le développement économique et l'emploi » du programme LEADER 2014-2020 porté par le PETR Pays de Ploërmel, des co-financements auprès du programme Leader peuvent être demandés.



**Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Prestation de services	30 000,00	Europe – LEADER (50%)	17 500,00
Communication	5 000,00		
		Autofinancement (50%)	17 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 500,00</b>

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De solliciter une aide au titre du programme LEADER,
- D'autoriser l'autofinancement de la collectivité à appeler du FEADER via LEADER,
- De donner tous pouvoirs à la Présidente pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Les élus ont souhaité échanger sur l'avenir du Centre Hospitalier de Ploërmel suite à un message reçu du collectif santé.



# PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

## BUREAU SYNDICAL du 12 JANVIER 2022

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le douze janvier, à 16h00, le Bureau syndical dûment convoqué le 7 janvier 2022, s'est réuni à la salle Le Carrouëz de Guilliers, sous la présidence de Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande :** Gaëlle BERTHEVAS, Muriel HERVÉ, Guénaël LAUNAY.

**Ploërmel Communauté :** Patrick LE DIFFON, Nicolas JAGOUDET, Joël LEMAZURIER, Hania RENAUDIE.

**Étaient absents ou excusés :** Alain LAUNAY, Jean-Michel BARREAU, Bruno GICQUELLO, Christelle MARCY, Florence PRUNET, Jean-Luc BLEHER

**Personne invitée :** Michel BESSONNEAU, Président du Conseil de développement.

#### ORDRE DU JOUR

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 22 septembre 2021

#### SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE :

---

2. Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat-Résilience) du 22 août 2021 : réunion de la Conférence des SCoT

#### CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

---

3. Délibération : Étude d'opportunité de création d'un Conseil Local en Santé Mentale – prolongation de stage
4. Délibération : Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors – dépôt de candidature
5. Délibération : Bien-être des jeunes – Organisation d'un forum
6. Contrat Local de Santé de 3<sup>ème</sup> génération – Lancement de la démarche

#### ESPACE AUTONOMIE EST MORBIHAN :

---

7. Transfert de service vers le Dispositif d'Appui à la Coordination : état d'avancement
8. Bail du local situé au sein de la galerie le « Trait d'Union » à Ploërmel – litige avec le bailleur suite à répétition de sinistres
9. Délibération : Accompagnement au changement – Collège coopératif de Bretagne
10. Délibération : Analyse de la pratique – Douar Nevez
11. Délibération : Désignation du Délégué à la protection des données ou « Data Protection Officer » (DPO)

#### DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE :

---

12. Bilan 2021 et Perspectives 2022

#### CONTRACTUALISATION :

---

13. Contractualisations Région et Leader : bilan et perspectives
14. Cofinancement LEADER – Subvention « Assistance Technique » - 2022
15. Cofinancement LEADER – Mission d'accompagnement au développement et à la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel (annule et remplace)

#### GOVERNANCE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

---

16. Calendrier des instances du 1<sup>er</sup> semestre 2022
17. Préparation du Comité Syndical du 26 janvier 2022

#### QUESTIONS DIVERSES



Mme Gaëlle Berthevas rappelle l'ordre du jour de la séance du bureau syndical du 22 septembre 2021 qui portait sur :

- Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 23 juin 2021
- FILIERE BOIS - TERRITOIRE
  - Présentation de l'analyse des offres
  - Choix du prestataire
  - Désignation d'un référent pour le suivi du projet
- SANTÉ
  - Présentation de la formation habitat inclusif et habitat indigne
  - Délibération sur le financement d'une plaquette concernant la formation habitat
  - Délibération sur le financement d'un stage pour l'évaluation du Contrat Local de Santé
  - Information sur le forum santé précarité organisé par l'ARS
- RESSOURCES HUMAINES
  - Avis pour la création d'un poste de Chef de Projet Territorial
  - Avis pour le renouvellement des postes de chargé(e) d'accompagnement
  - Délibération pour le renouvellement d'un poste de gestionnaire de cas complexes
  - Délibération pour le renouvellement du poste de coordinateur du pôle contractualisation
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu de cette séance a été remis aux membres préalablement à cette séance et il ne fait pas l'objet de commentaires ou remarques.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- De valider le compte-rendu du Bureau syndical du 22 septembre 2021.

## r É o s t r É t r t t o t c

**OBJET : Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat-Résilience) du 22 août 2021 : réunion de la Conférence des SCoT**

Madame la Présidente donne la parole à Manon Deborde, Chargée de mission Urbanisme/ SCoT du PETR.

Madame Deborde rappelle d'une part les objectifs fixés par la loi, leur calendrier de mise en œuvre ainsi que l'association d'autre part des établissements publics de SCoT à l'élaboration des objectifs régionaux de lutte contre l'artificialisation. A cette fin, les SCoT doivent se réunir, **dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi, en conférence des SCoT** pour faire, dans les 2 mois suivant sa 1ère réunion, des propositions relatives à la fixation d'un objectif régional et, la cas échéant, à sa déclinaison en objectifs infrarégionaux.

En parallèle, la Région doit engager une modification du SRADDET pour prendre en compte les dispositions de la loi Climat et Résilience. Toutefois, elle ne peut arrêter le projet de SRADDET révisé ou modifié avant la transmission de cette proposition.

**De plus, les décrets d'application de la Loi tardent à être publiés. Ils doivent préciser :**

- Les attendus du SRADDET dans la prise en compte de la loi.
- La nomenclature de l'artificialisation des sols.
- Les attendus sur le rapport de l'artificialisation des sols que doivent produire les communes compétentes en matière d'urbanisme tous les 3 ans.

Aucun décret ne sera finalement publié concernant les modalités de réunion de la conférence des SCoT.

Un amendement gouvernemental dans le cadre du projet de loi « 3DS » a toutefois été déposé afin d'assouplir le calendrier de la loi « Climat et Résilience » :

- 6 mois de plus pour la conférence des SCoT : installation avant le 22 octobre 2022 à la place du 22 février 2022
- 1 an de plus pour approuver le SRADDET : approbation avant le 22 août 2024 à la place du 22 août 2023

A ce jour, la « deadline » pour la conférence des SCoT est maintenue au 22 février 2022.

**Plusieurs réunions, passées et à venir, sont organisées afin de préparer la réunion de la Conférence des SCoT :**

**30 septembre 2021** à Loudéac : Première réunion politique en présence de tous les SCoT Bretons.



Cette réunion a permis de faire un état des lieux de l'avancement des SCoT en Bretagne et de recueillir le sentiment des participants sur la mise en œuvre de la loi sur leur territoire.

Certains constats sont partagés :

L'Etat (DDTM) applique déjà la loi alors que les SCoT ne se sont pas mis en conformité avec la loi et que les décrets ne sont pas publiés.

Nécessité d'avoir un observatoire commun au territoire régional pour faire des propositions de territorialisation pour la réduction de la consommation foncière.

Les projets d'intérêts régionaux ou nationaux ne seront pas comptabilisés dans le calcul de réduction de la consommation foncière de -50%. Il devient alors nécessaire de travailler sur une définition commune.

Les objectifs de réduction de la consommation foncière nécessitent une réforme en profondeur de la fiscalité de l'aménagement dont les mécanismes incitent toujours à l'extension urbaine.

**22 novembre 2021** à Loudéac : 2ème réunion politique entre SCoT bretons. L'objectif de cette réunion était d'échanger sur les 3 groupes de travail techniques constitués entre territoires de SCoT bretons sur les sujets suivants :

- Elaboration d'une charte de gouvernance avec la Région.
- Observatoire commun du territoire.
- Force de propositions dans les échanges avec la DDTM.

Il en est ressorti :

- Un besoin d'échanges entre territoires de SCoT avec la Région, le préfet de Région et les DDTM.
- Un intérêt partagé pour la constitution d'un groupe restreint de 8 ou 12 élus porteurs de SCoT bretons comme porte-parole pour échanger avec les Préfets et la Région.

**24 janvier 2022** : 3ème réunion politique à venir entre SCoT bretons.

**21 février 2022** : Conférence des SCoT bretons.

En parallèle, les échanges techniques se poursuivent au niveau des 3 groupes de travail ainsi qu'entre la Région et les SCoT.

**r o r o s t o c**

#### **OBJET : Délibération - Etude d'opportunité de création d'un Conseil Local en Santé Mentale – prolongation de stage**

Madame la Présidente rappelle que le Bureau syndical du PETR, réuni le 10 février 2021, a décidé de recruter un(e) stagiaire afin de réaliser une étude d'opportunité sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Le stage a débuté le 30 août 2021 et doit se terminer le 14 janvier 2022.

Le stage a permis de :

- faire un état des lieux de l'offre de soins en santé mentale ainsi que des besoins sur le territoire (entretien et questionnaires),
- réaliser une démarche participative en interrogeant la population sur les besoins sur cette thématique,
- rencontrer certains des acteurs clés d'un CLSM : Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) du Morbihan, Groupe d'Entraide Mutuelle de Ploërmel et l'UNAFAM.

Début janvier 2022, des questionnaires ont été transmis aux élus afin de recueillir les besoins en santé mentale sur le Pays de Ploërmel. Une réunion de sensibilisation et d'information sur la santé mentale aura lieu début mars.

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau syndical de prolonger le stage, pour une durée de cinq semaines, jusqu'au 18 février 2022, afin de :

- analyser les réponses des élus au questionnaire,
- finaliser le livrable réalisé par la stagiaire,
- faire une restitution de l'étude auprès des élus du PETR.

La gratification pour les cinq semaines supplémentaires s'élève à 630 euros brut environ, tickets resto en sus, soit une gratification de 3150 euros environ pour la durée totale du stage. Une demande de subvention sera déposée en mars 2022 auprès de l'ARS pour l'ensemble du stage.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **De prolonger le stage pour une durée de cinq semaines, jusqu'au 18 février 2022,**
- **D'attribuer la gratification supplémentaire correspondante,**
- **D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**



## OBJET : Délibération - Candidature au Fonds d'Appui pour des territoires innovants seniors :

Madame la Présidente invite Karine Réto, Coordinatrice Pôle Santé Gériatrie à prendre la parole.

Madame Réto informe que le Ministère chargé de l'Autonomie, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® développent le FONDS D'APPUI POUR DES TERRITOIRES INNOVANTS SENIORS : un accélérateur d'innovations des collectivités pour mieux vieillir. La finalité est de considérer le vieillissement comme un atout du territoire, à traiter dans différents domaines, en transversalité : Habitat - Transports et mobilité - Espaces extérieurs et bâtiments - Information et communication - Lien social et solidarité - Autonomie, services et soins - Participation citoyenne et emploi – Culture et loisirs.

Le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors vise à déployer des actions territoriales :

- Prospectives de prise en compte des impacts des dynamiques démographiques ;
- Opportunistes de valorisation de la contribution des aînés à la revitalisation de centres villes et de quartiers, mais aussi plus largement à leur contribution à la société, quand leurs apports potentiels sont trop souvent minorés ;
- Préventives par l'adaptation du cadre de vie de proximité (les mobilités, l'aménagement urbain, la participation citoyenne, l'adaptation de la programmation culturelle, sportive, etc.) dans l'objectif de maintenir l'activité et la citoyenneté.

Les collectivités territoriales volontaires s'engagent ainsi à assurer la diffusion d'un « penser et agir aînés » et à renforcer la cohérence de leurs politiques de proximité en faveur du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

Ce fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, doté de 8 millions d'euros, vise à financer 200 projets d'adaptation des territoires au vieillissement de la population et à permettre un accès facilité à de l'ingénierie (structuration de la gouvernance, réalisation de l'état des lieux du territoire ou lancement d'une démarche participative) pour plus de 50 territoires.

Il est possible de candidater sur les deux axes suivants :

### AXE 1 – UNE BOURSE EN FAVEUR DE L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES

- Catégorie 1A - Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire
- Catégorie 2A - Élaboration d'un état des lieux transversal du territoire
- Catégorie 3A : Animation et synthèse du diagnostic participatif

**Le montant de la bourse allouée pour ce support en ingénierie est, quelle que soit la taille du territoire lauréat, de : • 6 000 € pour l'appui à une catégorie du processus méthodologique • Ou 10 000 € pour l'appui à plusieurs catégories du processus méthodologique.**

### AXE 2 – LE SUPPORT À LA CRÉATION DE PROJETS DANS LES TERRITOIRES

Le deuxième axe du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors vise à co-financer des projets issus des plans d'actions pluriannuels, transversaux, portant sur les huit thématiques du programme : Habitat - Transports et mobilité - Espaces extérieurs et bâtiments - Information et communication - Lien social et solidarité - Autonomie, services et soins - Participation citoyenne et emploi – Culture et loisirs. Ce fonds doit permettre l'émergence d'actions concrètes dans les territoires en vue d'une amélioration de l'environnement social et de l'environnement bâti à l'égard des aînés.

- Catégorie 1B : Solidarité intergénérationnelle
- Catégorie 2B : Inclusion des aînés dans la société et citoyenneté
- Catégorie 3B : Participation et expertise d'usage des aînés
- Catégorie 4B : Connaissances et savoirs des aînés : l'engagement au temps de la retraite
- Catégorie 5B : Des environnements bâtis plus adaptés à l'avancée en âge
- Catégorie 6B : Défi démographique, défi écologique : penser l'avenir ensemble

**Au total, le montant des subventions allouées pour chaque projet retenu est au maximum de 40 000 euros. Co-financement nécessaire : 50 % du budget total de l'action pour les collectivités de 20 000 à 100 000 habitants ;**

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **De candidater au Fonds d'Appui pour des territoires innovants seniors,**
- **D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**



### **OBJET : Délibération - Bien-être des jeunes – Organisation d'un forum santé/bien-être**

Madame la Présidente invite Nolwenn Marcandella, Animatrice du Conseil de développement et Chargée de mission Développement Local, à présenter le projet.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, une action, en co-pilotage avec la Mission Locale, porte sur le bien-être des jeunes.

A cette fin, un groupe de travail a été constitué avec les professionnels du territoire qui sont à leur contact : établissements scolaires, associations (Douar Nevez, La Sauvegarde 56, Relais Jeunes 56, Les Mots des Familles, ...), professionnels de santé, agents de collectivité.

Dans le cadre de son travail de concertation et de priorisation, le groupe propose d'organiser un forum santé/bien-être à destination des collégiennes et collégiens en classe de quatrième du Pays de Ploërmel afin de les sensibiliser à la thématique et de leur présenter les différentes ressources disponibles sur le territoire.

Le budget prévisionnel pour l'organisation d'un tel évènement s'élève à 11 500€ TTC. Des subventions seront recherchées auprès de la Région Bretagne, du département du Morbihan, de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives. La part d'autofinancement du Pays de Ploërmel s'élèverait à environ 1000€.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **Autorise la Présidente à répondre aux appels à projet en lien avec l'organisation du forum Santé/Bien-être des jeunes,**
- **Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

### **OBJET : Contrat Local de Santé de 3ème génération – lancement de la démarche**

Madame la Présidente donne la parole à Karine Réto, Coordinatrice du Pôle Santé Gérontologie.

Le Contrat Local de Santé, conclu pour la période 2018-2022, a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de déployer des solutions pour une offre de santé de proximité.

Il a été conclu à l'échelle du Pays et de ses deux EPCI membres, Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, une évaluation de sa mise en œuvre sera réalisée. Les conclusions de cette évaluation permettront d'élaborer le Contrat Local de Santé de 3<sup>ème</sup> génération pour la période 2023-2027.

Karine Réto précise qu'une offre de stage a été publiée aux fins d'évaluation de l'actuel CLS, infructueuse pour l'instant.

Les Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté, déjà engagées auprès du PETR sur les questions de santé dans le cadre de l'Espace Autonomie Est Morbihan, ont interpellé le PETR sur l'intérêt d'un futur CLS au périmètre élargi, à l'instar de l'EAEM.

Karine Réto, Coordinatrice du Pôle Santé Gérontologie, est mandaté pour présenter la démarche CLS aux élus des deux Communautés de Communes.

Par ailleurs, le 04 mars prochain aura lieu le Comité de pilotage CLS avec l'ARS, dont l'ordre du jour sera :

- Bilan 2021, focus sur l'étude d'opportunité sur la création d'un CLSM.
- Définition des axes prioritaires 2022.
- Présentation de la méthodologie d'évaluation du CLS.
- Points divers et actualités.

**t o r t o                    t t                    p É o c**

### **OBJET : Transfert de service vers le Dispositif d'Accompagnement à la Coordination – Etat d'avancement**

Madame la Présidente rappelle que la Loi Santé de juillet 2019 impose la fusion des dispositifs de coordination et l'évolution vers un Dispositif d'Appui à la Coordination, tout âge toute pathologie, au 22 Juillet 2022 au plus tard.

Le Département et l'ARS ont retenu l'échelle du territoire Est Morbihan comme périmètre du futur dispositif, reconnaissant ainsi le travail effectué par le service Espace Autonomie, les professionnels de santé du sanitaire, du médicosocial, du social, les élus et leurs services.



Le PETR est accompagné par le cabinet Public Impact Management tandis que le Collège coopératif de Bretagne a lui été missionné pour accompagner les agents concernés au changement à venir.

Un Comité de Pilotage, composé d'élus et de professionnels de santé, a été constitué. De ses échanges et travaux, ont été actés, lors de sa réunion en date du 21 décembre dernier, les éléments suivants :

- La nature juridique de la structure (encore appelée véhicule juridique) porteuse du DAC : l'association Loi 1901 à créer au 1er semestre 2022
  - Impacts RH : Reprise de tout le personnel, CDI pour les agents contractuels, détachement (à privilégier) ou mise à disposition pour les titulaires
- L'organisation territoriale des services :
  - 6 permanences avec ou sans rendez-vous au sein des France Services : Mauron – Ploërmel – Guer – Sérent – Questembert – Muzillac
  - 1 plateau central à Malestroit et 2 plateaux secondaires à Muzillac et Ploërmel pour le back office.

Madame la Présidente précise que ces travaux à mener en vue du transfert de service au 30 juin 2022 sont d'ampleur et mobilisent de manière exceptionnelle les agents du service EAEM ainsi que les services administratifs et financiers du PETR.

Une quatrième réunion du Comité de pilotage est programmée le jeudi 27 janvier 2022 matin à Malansac. L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rétroplanning général de la phase pré-opérationnelle,
- Travail sur les statuts de l'association porteuse du DAC,
- Présentation d'un projet d'organigramme et éléments de cadrage budgétaire,
- Désignation d'une équipe représentative des différents collèges pour contribuer aux travaux de préfiguration et piloter les démarches à entreprendre dans le cadre de la constitution du DAC.

### **OBJET : Bail du local situé an sein de la galerie le « Trait d'Union » à Ploërmel – litige avec le bailleur suite à répétition de sinistres**

Madame la Présidente informe du litige en cours avec le bailleur du local situé dans la galerie dite le « Trait d'Union » à Ploërmel.

Le bail du local situé au « Trait d'Union », conclu avec l'indivision CHAUVIN – HOUSSIN – PERRET, a été consenti pour une durée ferme de 6 ans du 15 octobre 2017 jusqu'au 14 octobre 2023.

Le loyer annuel est de 10.800€.

En raison d'une toiture dégradée, le local a subi deux dégâts des eaux majeurs : un 1er en septembre 2019 et un second en juin 2021 : effondrement du faux-plafond dans le coin cuisine-repas, humidité et moisissures sur les murs des bureaux, odeurs, etc.

En dépit de menus travaux effectués sur la toiture par la co-propriété, les nuisances et dégradations intérieures persistent et s'amplifient. Dans ces conditions, la jouissance paisible du local, à laquelle le locataire a droit, n'est plus assurée.

Suite à une visite des locaux le 24 novembre dernier, le médecin de prévention du Centre de Gestion du Morbihan atteste « de conditions de travail très altérées déclenchées par l'état délabré du local professionnel et entraînant des pathologies médicales incontestables ».

La santé et la sécurité des agents n'étant plus assurées, décision a été prise de déplacer les agents du service Espace Autonomie au sein des bureaux du PETR situés aux Carmes. Cette solution ne permet cependant plus d'assurer l'accueil du public sans rdv comme l'imposent l'ARS et le CD56, co-financeurs du service EAEM. L'ouverture prochaine de la Maison France Services de Ploërmel permettra toutefois de remédier à ce problème puisqu'une permanence de l'Espace Autonomie y sera assurée.

Une demande de résiliation anticipée du bail a été adressée aux bailleurs. Les échanges, houleux, avec M. Houssin notamment, sont restés stériles.

Sur requête de notre assureur, une expertise est en cours.

Dans ces conditions, le PETR a missionné le cabinet d'avocats Coudray situé à Rennes afin d'une part de déplacer le conflit entre avocats (les tensions avec les bailleurs, qui pèsent sur les agents, remontent à 2019 et s'intensifient) et de bénéficier d'un appui juridique afin de faire valoir nos droits d'autre part.

Le montant des honoraires de base s'élève à 2.484,00€, auquel viendront s'ajouter le cas échéant des frais de missions supplémentaires (204€TT/heure).

Madame la Présidente précise que la consignation des loyers (versement de la somme à un tiers, un huissier par exemple) n'est possible que sur décision de justice.



Cette information a été confirmée par Mme Rafflin-Chobelet, Comptable des Finances Publiques et Responsable de la Trésorerie de Ploërmel.

Un échange entre la Directrice du PETR et un huissier de Ploërmel a conclu à l'utilité de recourir aux services d'un avocat.

Michel Bessonneau conseille de faire établir, par huissier, un constat de l'étendue des dommages.

Madame Hania Renaudie propose de recourir le cas échéant à un huissier extérieur au territoire afin d'invoquer, dans le cadre du contentieux judiciaire à venir, l'exception d'inexécution.

#### **OBJET : Délibération – Accompagnement au changement – Collège coopératif de Bretagne**

Madame la Présidente laisse la parole à Mme Réto, responsable de l'Espace Autonomie au sein du PETR.

Dans le cadre du transfert de service, l'Espace Autonomie Santé Est Morbihan bénéficie d'un accompagnement au changement par le Collège Coopératif de Bretagne. Ces séminaires d'équipe ont permis de construire le nouveau projet de service « Dispositif d'Appui à la Coordination ».

Trois séances supplémentaires sont nécessaires. Le coût est estimé à 2910 € T.T.C. Une demande de financement a été adressée à l'ARS ainsi qu'au Département.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **Autorise la réalisation de trois séances supplémentaires dans le cadre de la démarche d'accompagnement au changement,**
- **Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

#### **OBJET : Délibération – Analyse des pratiques – Douar Nevez**

Dans un souci d'amélioration continue de l'accompagnement de la personne âgée, les agents du service Espace Autonomie Santé Est Morbihan bénéficient, depuis trois ans déjà, de séances d'analyse de la pratique permettant :

- la montée en compétences,
- l'harmonisation des pratiques,
- la remontée des dysfonctionnements dans les parcours et des besoins du territoire,
- l'amélioration des connaissances et des ressources concernant les addictions et les troubles psychologiques/psychiatriques.

L'analyse de la pratique est animée par une psychologue de l'association Douar Nevez sur 3 séances de deux heures sur un semestre. Le coût de l'analyse de la pratique pour 2022 est de 1.005,78 €. Les séances non réalisées ne sont pas facturées.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **Autorise la Présidente à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

#### **OBJET : Délibération – Désignation du délégué à la protection des données ou « Data Protection Officer (DPO) »**

Madame la Présidente rappelle que le Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD - impose la désignation d'un Délégué à la Protection des Données ou « Data Protection Officer » (DPO) dans les situations suivantes :

- Lorsque le traitement est effectué par une autorité publique ou un organisme public, à l'exception des juridictions agissant dans l'exercice de leur fonction juridictionnelle ;
- Lorsque les activités de base du responsable du traitement consistent en des opérations de traitement qui, du fait de leur nature, de leur portée et/ou de leurs finalités, exigent un suivi régulier et systématique à grande échelle des personnes concernées ;
- Lorsque les activités de base du responsable du traitement consistent en un traitement à grande échelle de catégories particulières de données, parmi lesquelles les données de santé, et de données à caractère personnel relatives à des condamnations pénales et à des infractions.

L'Espace Autonomie Est Morbihan étant tenu de désigner un responsable du traitement des données, il est proposé que Myriam LE GOFF, Pilote MAIA au sein de l'Espace Autonomie, soit nommée Déléguée à la Protection des Données jusqu'au transfert du service.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :**

- **De nommer Le Goff Myriam déléguée à la Protection des Données.**
- **D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**



**OBJET : Bilan 2021 et Perspectives 2022**

Madame la Présidente invite Nolwenn Marcandella, Animatrice du Conseil de développement et Chargée de mission Développement Local, à présenter les temps forts de l'année 2021 et les projets 2022.

Bilan 2021 :

- **Continuité des 2 groupes de travail existants :**
  - Maison des Patrimoines sur le territoire du Pays de Ploërmel
  - Illettrisme et Illectronisme (préparation conférence)
- **25 mai 2021 : Renouvellement du Conseil de Développement.** Passage à 36 membres dont 12 citoyens volontaires (suite à un appel à candidature). Réélection de Michel BESSONNEAU en tant que Président du Conseil. Présentation du rôle du CdD et réflexions autour de la création de nouveaux groupes de travail,
- **Novembre 2021 : Lancement de deux nouveaux groupes de travail :**
  - Inclusion handicap
  - Sensibilisation environnement / PCAET
- **23 novembre 2021 : Conférence sur l'illettrisme et l'illectronisme,** à destination des recruteurs privés et publics, des acteurs du territoire et des élus.
- **30 novembre 2021 : Présentation des deux PCAET au groupe de travail Sensibilisation Environnement / PCAET** par Stéphane Rouault (VP à l'environnement) et Emmanuelle Le Bayon (Chargée de projets économie circulaire) de Ploërmel Communauté et Yves Hutter (VP à la transition énergétique) et Carine Auguste (Cheffe de service habitat, énergie, urbanisme et aménagement) d'OBC.
- **14 décembre 2021 : Intervention de la Région Bretagne pour parler des outils de recensement et de valorisation auprès du groupe de travail Maison des Patrimoines.**

Michel Bessonneau, Président du Conseil de développement revient plus en détail sur la Conférence sur l'illettrisme et l'illectronisme du 23 novembre.

Perspectives 2022 :

- **Continuité et création des groupes de travail suivants :**
  - Maison des Patrimoines sur le territoire du Pays de Ploërmel (coût de la création d'un site internet : 15 000 €, demande de subvention Leader à hauteur de 50 % soit un reste à charge au PETR de 7 500 €),
  - Sensibilisation environnement/PCAET (projet phare : organisation d'un Atelier la Fresque du Climat (Pour chaque groupe de 15 élus maximum (=1 animateur) et pour une collectivité de > 50 000 hab. : 1500€ HT).
  - Inclusion handicap.

**OBJET : CONTRACTUALISATIONS RÉGION ET LEADER : bilan des perspectives**

Madame la Présidente invite Marjolaine Pondard, Chargée de mission Contractualisation du PETR, à présenter aux membres du Bureau syndical les éléments de bilan de l'année 2021 et les perspectives pour l'année 2022.

Bilan 2021 :

Suite à l'adoption du dispositif régional « Bien vivre partout en Bretagne », le contrat de partenariat, conclu entre la Région et le PETR PPCB pour la période 2014-2020, n'a pas été reconduit en 2021.

L'enveloppe régionale gérée par le PETR a donc été clôturée fin juin 2021.

Aujourd'hui, le PETR accompagne succinctement et occasionnellement les porteurs de projet le désirant, sur la constitution de leur demande de paiement Région, issue du dispositif 2014-2020.

Le programme LEADER 2014-2022 a été abondé pour deux années supplémentaires (2021-2022) pour un montant de 162 593 €. Le PETR est chargé de l'accompagnement des porteurs, de la constitution des dossiers de demande de subvention et des demandes de paiement.

Le plafond de co-financement LEADER a été augmenté de 50 000 € à 70 000 €.

Il reste 300 000 € de subvention LEADER (hors ingénierie estimée à 142 620 €) à attribuer avant la fin d'année 2022.

Perspectives 2022 :

Candidature au programme LEADER 2023-2027 : Au cours du 2ème trimestre 2022 des temps d'échanges avec les acteurs locaux seront organisés afin de faire ressortir les besoins du territoire.

Les modalités de candidature sont en attente de précisions de la part de la Région.

### OBJET : Cofinancement LEADER – Subvention Assistance Technique 2022

Madame la Présidente invite Marjolaine Pondard, Chargée de mission Contractualisation du PETR.

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, animateur et gestionnaire d'un Programme LEADER, peut bénéficier d'un soutien au financement de son ingénierie, notamment pour la prise en charge des frais liés à la coordination, à l'animation et à la gestion du programme ainsi que des frais de fonctionnement. Une enveloppe spécifique au sein de ce programme est dédiée à cet effet. La demande de subvention annuelle doit être déposée auprès du GAL et fera l'objet d'un avis des membres du Comité Unique de Programmation.

Ainsi, pour 2022, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel : Animation-gestion/ coordination	57 150,00 €	LEADER	52 578,00 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	8 572,50 €	Autofinancement	13 144,50 €
<b>TOTAL des DÉPENSES</b>	<b>65 722,50 €</b>	<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>65 722,50 €</b>

Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, à l'unanimité :

- Autorise la Présidente à solliciter la demande de subvention « Assistance technique LEADER 2022 » auprès du Programme LEADER,
- Autorise l'autofinancement du PETR à appeler du FEADER via LEADER,
- Autorise la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### OBJET : Cofinancement LEADER – Mission d'accompagnement au développement et à la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel (annule et remplace)

Madame la Présidente invite Marjolaine Pondard, Chargée de mission Contractualisation du PETR.

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne souhaite structurer la filière forêt-bois sur son territoire. Dans ce contexte, et après mise en concurrence, une mission d'accompagnement a été confiée à l'association inter professionnelle FIBOIS BRETAGNE. La démarche animée par FIBOIS BRETAGNE, intitulée « Forêt, Bois & Territoires » et éprouvée sur d'autres territoires bretons, a pour objectif de permettre un passage à l'action rapide en faveur du développement et de la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel.

Cette action répond aux objectifs fixés par la fiche-action n°1 nommée « Favoriser le développement économique et l'emploi » du programme LEADER 2014-2020 porté par le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne. Le Comité de pilotage constitué à cet effet s'est réuni pour la première fois le 15 décembre 2021. La démarche sera déployée tout au long de l'année 2022.

Aussi, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant, il est proposé de solliciter une aide au titre du programme Leader :

DEPENSES € TTC		RECETTES € TTC	
Prestation de services	29.520,00€	Europe – LEADER (50%)	17.260,00€
Communication	5.000,00€		
		Autofinancement (50%)	17.260,00€
<b>TOTAL</b>	<b>34.520,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 520,00€</b>

## GOVERNANCE/ADMINISTRATION GENERALE :

### Calendrier des instances du 1er semestre 2022

Madame la Présidente indique le calendrier de réunion des instances au cours du premier semestre 2022 :

- 26 janvier 2022 : Conseil syndical
- 23 février 2022 : Bureau syndical
- 09 mars 2022 : Conseil syndical (Débat d'Orientations Budgétaires)
- 30 mars 2022 : Conseil syndical (vote du BP2022)

- 18 mai 2022 : Conférence des maires
- 08 juin 2022 : Bureau syndical
- 29 juin 2022 : Conseil syndical

### Préparation du Comité Syndical du 26 janvier 2022

Madame la Présidente indique aux membres du Bureau syndical qu'en plus de la présentation de certains sujets évoqués en Bureau ce jour, les points suivants seront notamment abordés :

- Présentation de la Démarche « Forêt, bois et Territoires » déployée sur le territoire du PETR et animée par FIBOIS Bretagne.
- Demande d'acompte auprès des EPCI membres pour les participations 2022

t s t t

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

# PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

## BUREAU SYNDICAL du 23 FÉVRIER 2022

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à 16h00, le Bureau syndical dûment convoqué le 17 février 2022, s'est réuni à Tréal sous la présidence de Madame Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande :** Gaëlle BERTHEVAS, Alain LAUNAY, Muriel HERVÉ, Guénaël LAUNAY, Christelle MARCY  
**Ploërmel Communauté :** Jean-Michel BARREAU, Joël LEMAZURIER, Hania RENAUDIE, Florence PRUNET

**Étaient absents ou excusés :** Patrick LE DIFFON, Nicolas JAGOUDET, Bruno GICQUELLO, Jean-Luc BLEHER

#### ORDRE DU JOUR :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 12 janvier 2022
2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Délibération – Étude et analyse des scénarios d'évolution du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne
3. AMÉNAGEMENT : Plateforme WEB SIG mutualisé
4. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :
  - a. Retro planning 2022
  - b. Délibération – recrutement d'un stagiaire – Évaluation du CLS
  - c. Délibération - Réponse appel à projet Plan Régional Santé Environnement (point sur table)
5. ESPACE AUTONOMIE EST MORBIHAN
  - a. Transfert de service vers le Dispositif d'Appui à la Coordination : état d'avancement
  - b. Délibération – recrutement d'un stagiaire « référentiel ressources »
6. GOUVERNANCE : Calendrier des instances
7. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire de Tréal fait savoir qu'elle est ravie de recevoir le Bureau du PETR au sein de cette salle qui accueille habituellement les enfants scolarisés sur la commune (restauration et garderie) et remercie Madame la Présidente du PETR de réunir les instances du PETR sur l'ensemble des communes du territoire.

#### 1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 12 janvier 2022

L'ordre du jour de la séance du 12 janvier 2022 portait sur :

- Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 22 septembre 2021
- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL : Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.
- CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :
  - Étude d'opportunité de création d'un Conseil Local en Santé Mentale – prolongation de stage
  - Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors – dépôt de candidature
  - Bien-être des jeunes – Organisation d'un forum
  - Contrat Local de Santé de 3ème génération – Lancement de la démarche
- ESPACE AUTONOMIE EST MORBIHAN :
  - Transfert de service vers le Dispositif d'Appui à la Coordination : état d'avancement



- Bail du local situé au sein de la galerie le « Trait d'Union » à Ploërmel – litige avec le bailleur suite à répétition de sinistres
- Accompagnement au changement – Collège coopératif de Bretagne
- Analyse de la pratique – Douar Nevez
- Désignation du Délégué à la protection des données ou « Data Protection Officer » (DPO)
- DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : Bilan 2021 et Perspectives 2022
- CONTRACTUALISATION :
  - Contractualisations Région et Leader : bilan et perspectives
  - Cofinancement LEADER – Subvention « Assistance Technique » - 2022
  - Cofinancement LEADER – Mission d'accompagnement au développement et à la structuration de la filière forêt-bois en Pays de Ploërmel (annule et remplace)
- GOUVERNANCE / ADMINISTRATION GENERALE :
  - Calendrier des instances du 1er semestre 2022
  - Préparation du Comité Syndical du 26 janvier 2022
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des membres et n'a pas fait l'objet de remarques.  
A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2022 est validé.

## **2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Délibération – Étude et analyse des scénarios d'évolution du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau les éléments de contexte suivants :

En 2017, le PETR passe de 6 à 2 EPCI membres (fusions suite à promulgation de la loi Notre).

En 2019, à la demande du Bureau, une réflexion est engagée sur la réorganisation du PETR : ses missions et son articulation avec les EPCI. Les travaux sont pilotés par le Directeur du PETR et les DGS des 2 EPCI membres.

A l'occasion du Bureau du 16 octobre 2019, les conclusions des travaux sont restituées devant les membres afin de les partager et recueillir les réactions pour « peut-être valider une feuille de route (un passage de témoin) pour la prochaine mandature ».

En 2020, se tiennent les élections municipales, communautaires puis installation de la nouvelle gouvernance du PETR (changement de Présidence, renouvellement important des membres du Conseil).

Début 2021, le directeur du Pays annonce son départ.

A l'occasion du Bureau syndical du 13 janvier 2021, est présentée la note sur la Stratégie Territoriale 2021 – 2026 au regard des différentes contractualisations (Etat, Europe et Région) et de l'obligation du PETR de définir un nouveau projet de territoire après chaque renouvellement des instances. En vue de l'élaboration du PACTE, les 3 DGS proposeront une méthodologie.

A l'occasion du Bureau syndical du 10 février 2021, lecture du courrier des trois Présidents (PC, OBC, PETR PPCB) à l'attention de la Région Bretagne faisant mention de la volonté du territoire de réfléchir le PACTE avec la Région Bretagne à l'échelle du Pays de Ploërmel.

Le 24 mars 2021, le Bureau syndical convient que la feuille de route 2021-2026 du PETR fera l'objet d'une validation en Bureau du 21 avril et une présentation en Conférence des maires le 28 avril 2021. Un groupe de travail constitué des trois Présidents (PC, OBC, PETR PPCB) et de MM. Nicolas Jagoudet et Alain Launay est créé à cet effet.

Le recrutement d'un directeur est mis en attente (profil à valider).

Lors du Bureau syndical du 21 avril 2021, il est convenu que suite à la rencontre organisée entre les deux Présidents d'EPCI, MM. Nicolas Jagoudet et Alain Launay et les DGS du PETR et des EPCI, le PETR travaillera sur quatre priorités : le SCoT/urbanisme, la Santé, le Conseil de Développement et la démarche participative, la Contractualisation (écriture du PACTE régional et candidature future programmation Leader).

Toutefois, des sujets méritent d'être éclaircis. En Urbanisme : mieux coordonner le rôle respectif du PETR et des intercommunalités dans l'accompagnement des communes au-delà du rôle du SCoT / SIG : La thématique ne sera plus portée par



le PETR mais il convient de réfléchir à une mutualisation pour répondre aux besoins des services du PETR : une première rencontre a été initiée auprès du SMGBO qui dispose d'un géomaticien. La coordinatrice du Pôle Aménagement du PETR et les géomaticiennes des EPCI doivent le rencontrer afin d'étudier la faisabilité d'un temps dédié pour le PETR. D'autres sujets pourront être développés par le PETR sur des projets/thématiques innovants ou selon les opportunités.

Les EPCI conviennent d'une période de transition pour réfléchir à l'avenir. Le recrutement d'un poste de chef de projet est nécessaire pour assumer la direction des services et animer une réflexion prospective.

En novembre 2021, le poste de direction est pourvu.

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau les impacts, financiers notamment, de l'évolution des missions portées par le PETR :

- Espace Autonomie est Morbihan : accompagnement pour le portage du DAC 2021/2022 (effectif au 1er juillet 2022)
- WEB SIG mutualisé : préfiguration et installation de la plateforme + développement de 2018 à juin 2021 (départ du chargé de mission en avril 2021, non remplacé). Choix fait par les EPCI de poursuivre le développement de la plateforme sans le PETR.
- Contractualisation Région : Fin d'animation des fonds régionaux
- 2021 : Baisse de 50% de la participation de la Région Bretagne (±52 500 euros)
- 2022 : fin de la participation de la Région Bretagne

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que, en co-pilotage avec le Pays de Brocéliande (3 intercommunalités – Saint-Méen Montauban, Montfort Communauté, CC de Brocéliande – 33 communes, 72 269 habitants), le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne organisera un temps d'échanges entre les Présidents de Pays bretons afin de prendre la mesure des impacts politiques, structurels, organisationnels, financiers et humains sur ces structures de coopérations inter territoriales et d'organiser une « riposte » commune face à la Région.

Par ailleurs, les évolutions relatives à la prise récurrente de compétences nouvelles par les EPCI, le renouvellement des gouvernances aux échelles communale, intercommunale, inter territoriale mais également régionale, la multiplication des « satellites » des EPCI et leurs poids dans le budget des intercommunalités amènent légitimement et régulièrement à s'interroger sur l'utilité, pour ses contributeurs, et la plus-value apportée par les structures type Pays ainsi que sur le contenu de leurs missions.

En conséquence de quoi, et au vu de l'« échec », regrettable mais bien réel, des réflexions engagées en fin de mandat dernier, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau d'engager une étude visant à identifier et analyser les différents scénarios d'évolution du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, en s'interrogeant sur :

- Les sujets et enjeux sur lesquels les EPCI souhaitent poursuivre un travail en commun,
- La bonne échelle pour le faire,
- L'intérêt ou non de mutualiser une ingénierie technique dédiée et son coût,
- L'organisation ou la structure la plus pertinente pour porter cette ingénierie.

Dans un 1er temps, une première phase permettrait d'objectiver les missions portées et actions réalisées par le Pays. C'est-à-dire : évaluer, chiffrer le cas échéant, le service rendu – ou la plus-value apportée – au territoire, entendu largement, sans le réduire au service rendu aux EPCI contributeurs.

En d'autres termes, si trois scénarios assez évidents se dégagent : dissolution du Pays, un Pays à minima ou un Pays renforcé, il s'agirait pour chacun d'eux de :

- Détailler la méthodologie à mettre en œuvre et étapes successives à réaliser pour arriver au résultat souhaité,
- Prendre la mesure et chiffrer les impacts d'ordre juridique, administratif, financier, budgétaire, RH, politique, organisationnel, partenarial, etc.



L'objectif final est d'apporter l'ensemble des éléments d'éclairage nécessaires permettant aux membres de Comité syndical de décider en toute connaissance de cause du devenir à court et moyen terme du Pays et de convenir d'une feuille de route à mettre en œuvre avant le terme du mandat 2020-2026 le cas échéant.

Madame la Présidente estime le coût de l'étude à 30.000€ TTC, sur une durée de 6 à 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne autorise, à l'unanimité, la Présidente à procéder aux formalités de publicité et mise en concurrence préalables à l'attribution d'un marché public, telles que résultant du Code de la Commande Publique ainsi qu'à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### 3. AMÉNAGEMENT : Plateforme Web SIG

Madame la Présidente rappelle le fonctionnement mis en place avant le départ du géomaticien en avril 2021 :

La plateforme WEBSIG a été mise en place en 2018 entre De l'Oust à Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté et le PETR Pays de Ploërmel. Les tâches étaient réparties de la manière suivante

- PETR PPCB : Administrateur SIG :
  - Mise en place, développement, maintenance du serveur et de l'application WEBSIG,
  - Développements informatiques, modules,
  - Récupération et mise à jour des données au sein de la base de données,
  - Automatisation des tâches,
  - Coordination de projets entre les 2 EPCI.
- PETR PPCB + 2 EPCI : Gestion de projet, charge de travail partagée entre les 3 géomaticiens :
  - Structuration des bases de données mutualisées,
  - Alimentation des bases de données,
  - Création de modules/ cartes thématiques mutualisés.

La convention signée par 3 structures prévoyait que le PETR prenait en charge, jusqu'au 31/12/21 :

- Les coûts de maintenance et d'hébergement du WEBSIG (7020 €),
- Alimentation des bases de données (8400 €),
- La formation des géomaticiens (4000 €).

La situation est désormais la suivante : Le PETR n'a plus de géomaticien. La licence (FME + MAJIC) a été transférée à Ploërmel Communauté en juillet 2021. Le travail qui a été commencé entre les 2 EPCI continue : carte tourisme/ mobilité, amélioration et développement de cartes existantes (PLU, cadastre), etc.

En 2021, les besoins du PETR étaient limités au service EAEM pour la carte géolocalisant les professionnels de santé (les modules sont déjà mis en place, il suffit d'alimenter les données et l'EAEM le fait régulièrement).

Néanmoins, le PETR a fait part aux représentants élus des 2 EPCI, lors du COPIL SIG du 24 novembre 2021, de ses besoins pour 2022 et au-delà dans le cadre du suivi-évaluation du SCoT essentiellement. En effet, le PETR a besoin :

- d'ingénierie pour traiter les bases de données,
- de mutualiser les données (évaluation du PLH/ Référentiel foncier habitat des EPCI/ Référentiel foncier des zones d'activités),
- de disposer des données du connecteur ADS,
- de réaliser des cartes pour les autres services du PETR : Conseil de développement, EAEM,
- De pouvoir utiliser la plateforme WEBSIG.

Madame la Présidente informe les membres du Bureau que le Comité de pilotage a décidé qu'une convention serait signée entre les 3 structures afin qu'elles puissent continuer à travailler ensemble. Il a été acté que les frais liés à la plateforme seraient financés uniquement par les 2 EPCI étant donné que le PETR a des besoins réduits et n'utilise que peu la plateforme. Les 2 EPCI signeront



donc la convention en qualité de gestionnaires et le PETR en qualité de partenaire. Ainsi, le PETR pourra solliciter les EPCI en ingénierie pour des besoins ponctuels (exemple : traitement de bases de données complexes, récupération de données accessibles sur la plateforme, alimentation de la plateforme).

#### 4. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ :

##### a. Retro planning 2022

Madame la Présidente transmet les éléments de calendrier suivants :

- 1er semestre 2022 : Évaluation du CLS 2ème génération du Pays de Ploërmel et diagnostic CLS 3ème génération
- 2nd semestre 2022 : Construction du CLS 3ème génération échelle Est Morbihan.

Les étapes passées et à venir sont les suivantes :

- Présentation auprès des élus et partenaires du CIAS de Questembert Communauté le 25 janvier 2022,
- Délibération de principe de l'assemblée délibérante de Questembert Communauté pour un CLS à l'échelle de l'Est Morbihan le 03 février 2022.
- Intervention de Madame la Présidente du PETR devant les membres du Bureau de d'Arc Sud Bretagne le 1er mars 2022.
- 04 mars 2022 : Comité de pilotage CLS avec l'ARS :
  - Bilan 2021, focus sur l'étude d'opportunité sur la création d'un CLSM
  - Définition des axes prioritaires 2022
  - Présentation de la méthodologie d'évaluation du CLS
  - Points divers et actualités

Madame la Présidente précise qu'une fois qu'ASB aura délibéré, un courrier co-signé PETR – EPCIs sera adressé à l'ARS afin de valider le périmètre Est Morbihan du prochain CLS et solliciter l'ingénierie nécessaire.

Madame la Présidente rappelle également qu'un temps de sensibilisation et d'information sur la santé mentale et les Conseils Locaux en Santé Mentale est organisé le 07 mars 2022 de 18h30 à 20h30 :

- Intervention de Fanny Pasant, coordinatrice nationale des Conseils Locaux en Santé Mentale.
- Retour sur l'étude d'opportunité sur la création d'un Conseil Local en Santé Mentale, par Lucie Potin, stagiaire au Pays de Ploërmel.
- En Présence de la délégation départementale de l'ARS.

##### b. Délibération – recrutement d'un stagiaire – Évaluation du CLS

Madame la Présidente rappelle que le second Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne arrive à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il convient de précéder à son évaluation. Celle-ci portera sur le CLS en tant que dispositif et sur ses effets, mais également sur la mise en œuvre du programme d'actions défini. Les éléments recueillis permettront également de réaliser des préconisations pour les conditions et modalités de mise en œuvre du futur CLS.

Le Bureau Syndical, réuni le 22 septembre 2021, avait validé le recrutement d'un.e stagiaire pour une durée de 4 mois (gratification estimée à 2 250 euros) chargé.e de :

- créer les outils d'évaluation en collaboration avec l'ARS,
- réaliser le recueil de données (analyse documentaire, entretiens, questionnaires),
- analyser les données obtenues,
- rédiger le rapport d'évaluation et les préconisations,
- présenter les résultats aux élus et acteurs.



Toutefois, l'élaboration du prochain CLS nécessitant préalablement la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS), Madame la Présidente propose aux membres du Bureau de prolonger le stage d'un mois afin de réaliser l'évaluation du CLS en cours ainsi que le DLS.

Le travail d'évaluation ayant déjà été initié (construction de la méthodologie, élaboration des outils), le temps consacré par la ou le stagiaire à cette partie de la mission est estimé à 3 mois, la réalisation du Diagnostic Local de Santé à 2 mois.

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau de recruter un.e stagiaire pour une durée minimum de 5 mois.

La gratification est estimée à 2800 euros.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement d'un.e stagiaire pour une durée de cinq mois,
- D'accorder la gratification correspondante à la durée du stage,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### c. Délibération - Réponse appel à projet Plan Régional Santé Environnement

Madame la Présidente rappelle que la Santé-Environnement est un axe fort du Contrat Local de Santé. Suite à la réalisation et au partage d'un diagnostic fin 2020, les élus et acteurs du territoire ont été sensibilisés aux enjeux de la Santé-environnement et ont co construit un plan d'actions. Afin de poursuivre la démarche en 2022, le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne entend se positionner en tant qu'informateur et proposer des cycles de formation aux élus et acteurs du territoire. L'appel à projet « Plan Régional Santé Environnement » répond aux attentes du PETR et permettrait de financer cette action à hauteur de 80%. Le coût de l'action est estimé à 3000,00€, soit un co-financement PRSE de 2400,00€ et un auto-financement PETR de 600,00€.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, décide, à l'unanimité :

- De donner mandat à la Présidente pour répondre à l'appel à projet du PRSE en vue de la mise en place du cycle de formation en santé-environnement auprès des élus et acteurs du territoire du PETR,
- De donner mandat à la Présidente pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

## 5. ESPACE AUTONOMIE EST MORBIHAN

### a. Transfert de service vers le Dispositif d'Appui à la Coordination : état d'avancement

Madame la Présidente rappelle que le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne porte depuis 2005 le service Espace Autonomie Santé Est Morbihan (EAEM). Le PETR est missionné par le Conseil départemental et l'ARS pour l'accompagnement des personnes âgées dans les démarches du maintien à domicile. En 2018, le service a connu une fusion, nécessitant une intervention à l'échelle Est Morbihan, couvrant les communes de Ploërmel Communauté, Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin soit 84 communes.

Les élus ont travaillé ensemble à un service de proximité avec un siège administratif à Malestroit et des antennes recevant du public sur le territoire : Ploërmel, Guer, Malestroit, Questembert et Muzillac.

En plus de la mission d'Accompagnement des + de 60 ans et de leurs aidants, le service EAEM a mis en place en 2021, un premier niveau d'information pour les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge.

L'équipe est composée de 16 personnes (13.8 ETP).

La Loi Santé de Juillet 2019 impose la fusion des dispositifs de coordination et l'évolution vers un Dispositif d'Appui à la Coordination, tout âge toute pathologie, au 22 Juillet 2022 au plus tard.



Le Département et l'ARS ont retenu l'échelle du territoire Est Morbihan comme périmètre du futur dispositif, reconnaissant ainsi le travail effectué par le service Espace Autonomie, les professionnels de santé du sanitaire, du médicosocial, du social, les élus et leurs services.

Madame la Présidente rend compte, aux membres du Bureau, de l'avancé des travaux de la dernière réunion du Comité de pilotage le 27 janvier 2022 et du groupe de travail Gouvernance du 09 février.

Les sujets à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rétro planning de la phase pré-opérationnelle
- Chantier Gouvernance et préfiguration
  - Action prioritaire : la rédaction des statuts de l'association porteuse du DAC
  - Vers la constitution d'un groupe de préfiguration
- Chantier Ressources Humaines
  - Présentation de l'organigramme cible et des fiches de poste
- Chantier Budget et moyens matériels
  - décision à prendre concernant la construction du plateau central à Malestroit

S'agissant du calendrier :

- Le second atelier du groupe de travail Gouvernance et le COPIL (le cinquième) se réuniront le vendredi 4 mars 2022.
- L'Assemblée Générale constitutive de l'association porteuse du DAC pourrait avoir lieu le 31 mars 2022 (sous réserve des avancées du GT Gouvernance).

S'agissant du chantier Gouvernance et préfiguration :

- Les membres du Copil ont convenu que l'atelier qui avait déjà travaillé les questions de gouvernance en 2021 soit missionné pour mener à bien ce travail et que les personnes qui ont répondu ou qui répondront favorablement à l'appel à candidature pour la constitution d'un groupe de préfiguration du DAC rejoignent l'atelier gouvernance.
- Validation du Nom de l'Association « Espace Autonomie Santé Est Morbihan » et de son siège à Malestroit.
- Interrogations quant à la composition/représentation des différents collèges et le nombre de voix. Le élu ont ré exprimé leur souhait d'un collège bénéficiant d'un pourcentage de voix prépondérant.
- Question sur la possibilité pour un.e élu de prendre la Présidence.
- Les statuts proposés par le cabinet PIM sont jugés trop standard et non adaptés aux spécificités d'un DAC : les DGA des EPCI et la Responsable de l'EAEM sont missionnés pour les retravailler.

S'agissant du chantier RH : le Copil valide le projet d'organigramme du futur DAC. Madame la Présidente précise que les évaluations annuelles des agents de l'EAEM ont débuté et qu'à cette occasion, les interrogations et souhaits de chacune sont recueillis. Par ailleurs, un temps d'échanges sera organisé le 24 Février 2022 entre agents titulaires, DGA des EPCI, Responsable EAEM et Alain Kerboeuf du cabinet PIM.

S'agissant du chantier Budget et moyens matériels, des simulations des deux principaux postes budgétaires ont été réalisées. Une première simulation de la masse salariale a été établie aux alentours de 850 000 € correspondant à l'organigramme cible de 19,8 ETP présenté précédemment alors que l'EAEM dispose actuellement de 13,8 ETP. La simulation s'est basée sur les éléments de paye pratiqués dans les autres DAC bretons. Cette simulation reste cependant à affiner pour tenir compte des spécificités du DAC Est 56 : la participation à l'effectif d'agents territoriaux, l'impact de l'ancienneté des agents, le coût de la politique sociale (ex. affiliation au CNAS).

Le coût actuel des différentes locations immobilières est 34 000€. Le souhait des élus est de maintenir ce poste de dépense à un niveau proche. L'élément déterminant sera le coût du futur plateau central, voulu comme la surface la plus importante de l'Espace autonomie Est Morbihan. Une opportunité se présente dans le cadre du projet d'extension du siège de l'Oust à Brocéliande Communauté. Une première estimation de loyer a été chiffrée entre 15 000 et 20 000 € pour une surface de 230m<sup>2</sup>. Cette estimation pourra varier à la hausse (impact du coût de la construction) ou à la baisse (en fonction des subventions obtenues).



Compte tenu du caractère très avantageux de cette proposition, le COPIL a donné son accord de principe pour qu'OBC poursuive l'étude du projet. Tirant partie de l'expérience d'autres DAC, plusieurs participants ont alerté sur le risque de sous-estimation des besoins. Outre leurs propres services, les DAC peuvent être amenés à héberger d'autres structures (par exemple les Communautés 360). Le DAC doit également pouvoir être en capacité d'accueillir des réunions partenariales.

Enfin, Madame la Présidente informe que la démarche d'accompagnement au changement se poursuit : un séminaire d'équipe est organisé le 21 mars 2022 sur les compétences, le plan de formation et la sectorisation.

b. Délibération – recrutement d'un stagiaire « référentiel ressources »

Dans le cadre du transfert du service EAEM vers le Dispositif d'Appui à la Coordination le 1er juillet 2022, Madame la Présidente rappelle que ce dernier aura une mission supplémentaire d'appui auprès des professionnels de santé sur de situations complexes, quelque soit l'âge ou la pathologie, Dans ce cadre, il est nécessaire de bien recenser les ressources du territoire et de bénéficier en interne d'un outil adéquat et souple, permettant également l'impression rapide de certaines ressources à transmettre aux usagers (exemple liste des portages de repas sur un territoire donné).

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau de recruter un.e stagiaire qui chargé.e de créer et mettre en place ce référentiel ressources et notamment de :

- se rapprocher des autres DAC pour connaître leurs outils,
- créer l'outil et la base,
- réaliser le recueil de données,
- former les agents à cet outil,
- mettre en place un process de mise à jour.

Le stage serait d'une durée de 3 mois pour une gratification estimée à 1 693 euros pris en charge dans la dotation ARS et Département auprès du service Espace Autonomie.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement d'un.e stagiaire pour une durée de trois mois,
- D'accorder la gratification correspondante à la durée du stage,
- D'autoriser la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

## 6. GOUVERNANCE

Madame la Présidente rappelle les dates de réunion à venir :

- 09 mars 2022 : Comité syndical (Débat d'Orientations Budgétaires)
- 30 mars 2022 : Comité syndical (vote du BP2022)
- 18 mai 2022 : Conférence des maires
- 08 juin 2022 : Bureau syndical
- 29 juin 2022 : Comité syndical

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Cycle de formation Urbanisme/SCoT :

- Mercredi 16 mars 2022 : Les outils fonciers et les outils opérationnels (groupe inscrit au cycle de formation en urbanisme) – salle des fêtes de Ploërmel.
- Vendredi 06 mai 2022 : La sobriété foncière (journée ouverte à tous les techniciens et élus dans la limite des places disponibles).



- 29 Septembre 2022 matin : La trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (journée ouverte à tous les techniciens et élus dans la limite des places disponibles).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.



## PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

### BUREAU SYNDICAL du 08 juin 2022

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, à 16h00, le Bureau syndical dûment convoqué le deux juin 2022, s'est réuni à Augan (Salle du Foyer, place de la Charmille) sous la présidence de Madame Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### Étaient présents :

**De l'Oust à Brocéliande Communauté :** Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Muriel HERVÉ et Christelle MARCY, Messieurs Alain LAUNAY et Guénaël LAUNAY.

**Ploërmel Communauté :** Madame Hania RENAUDIE, Messieurs Jean-Michel BARREAU, Nicolas JAGOUDET, Patrick LE DIFFON et Joël LEMAZURIER.

Étaient absents ou excusés : Madame Florence PRUNET, Messieurs Jean-Luc BLEHER et Bruno GICQUELLO.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 23 février 2022
2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
  - a. Délibération - Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) – réponse Appel à projet régional StarTerr
  - b. Délibération – Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) – recrutement d'un.e stagiaire
3. CONTRACTUALISATION
  - a. Délibération – Échelle d'élaboration du « Pacte de cohérence »
  - b. Délibération – Candidature du PETR au programme LEADER 2023-2027
4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire d'Augan accueille les membres du Bureau et donne la parole à Madame Gaëlle BERTHEVAS, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

#### **1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 23 février 2022**

L'ordre du jour de la séance du 23 février 2022 portait sur :

1. Validation du Compte-rendu du Bureau Syndical du 12 janvier 2022
2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
  - a. Délibération – Étude et analyse des scénarios d'évolution du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne
3. AMÉNAGEMENT
  - b. Plateforme WEB SIG mutualisé
4. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
  - c. Retro planning 2022
  - d. Délibération – recrutement d'un stagiaire – Évaluation du CLS
5. ESPACE AUTONOMIE EST MORBIHAN
  - e. Transfert de service vers le Dispositif d'Appui à la Coordination : état d'avancement
  - f. Délibération – recrutement d'un stagiaire « référentiel ressources »
6. QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des membres et n'a pas fait l'objet de remarques.

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 22 février 2022 est validé.

## 2. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

### a. Délibération : Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) – réponse Appel à projet régional StarTerr

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne 2018-2022 est en cours d'évaluation. Afin de structurer une politique de santé pertinente et de soutenir les dynamiques locales de santé, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne souhaite s'engager dans l'élaboration d'un troisième CLS à l'échelle Est Morbihan pour la période 2023-2027.

Ce nouveau périmètre est particulièrement pertinent puisque l'échelle Est Morbihan correspond au périmètre d'intervention de l'Espace Autonomie Santé – DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination), lequel couvre le territoire de Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne ainsi que des communes de Camoël, Férel et Pénestin. Toutefois, l'élaboration d'un nouveau Contrat local de Santé nécessite, au préalable, la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé comprenant un volet quantitatif, qualitatif et intégrant une démarche de participation citoyenne. L'appel à projet StarTerr lancé par le Conseil régional de Bretagne propose une aide à l'élaboration de Diagnostics Locaux de Santé.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **Donne mandat à la Présidente pour répondre à l'appel à projet régional StarTerr afin de bénéficier d'un cofinancement dans le cadre de la réalisation du diagnostic local de santé,**
- **Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

### b. Délibération : Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (DLS) – recrutement d'un.e stagiaire

Madame la Présidente poursuit sur le sujet en précisant que la réalisation du Diagnostic Local de Santé comprend un volet quantitatif, un volet qualitatif et doit intégrer une démarche de participation citoyenne. Il doit permettre de dégager les enjeux majeurs sur le territoire en matière de santé et de cadre de vie.

A cette fin, Madame la Présidente propose de recruter un.e stagiaire qui aura pour mission de :

- Réaliser des entretiens individuels et collectifs avec les acteurs du territoire (construction d'une grille et/ou d'un questionnaire d'entretien),
- Collecter et analyser les données quantitatives afin de dégager les enjeux sur le territoire,
- Organiser et animer des réunions entre les différents partenaires et acteurs du territoire,
- Engager une démarche de participation citoyenne,
- Rédiger le Diagnostic Local de Santé,
- Participer aux instances de gouvernance liées au Contrat Local de Santé (comité technique, comité de pilotage, instance décisionnelle, ...) et partager les résultats du diagnostic.

Madame la Présidente précise que le stage, d'une durée minimum de 4 mois, est prévu sur la période de septembre à décembre 2022 et que la gratification correspondante est estimée à 2 500 euros. Une demande de subvention sera, au regard du point délibéré précédemment, adressée au Conseil Régional de Bretagne, dans le cadre de l'appel à projet StarTerr.

**Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le recrutement d'un.e stagiaire pour une durée de quatre mois minimum pour exercer les missions précitées,**
- **AUTORISE le versement de la gratification correspondante à la durée du stage,**
- **AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**



### 3. CONTRACTUALISATION

#### a. Délibération – Échelle d'élaboration du « Pacte de cohérence »

Madame la Présidente informe les membres du Bureau qu'afin de coordonner l'action publique, la Région va organiser, à l'échelle des SCoT, un dialogue sur les enjeux des territoires, pour identifier, à la lumière des orientations de la Breizh Cop, les priorités sur lesquelles Région et territoires souhaitent travailler conjointement. Ces priorités, en nombre limité, pourront relever des thématiques suivantes : économie et emploi, mobilités, foncier, habitat, préservation de l'environnement et des ressources naturelles, énergie, déchets, cadre de vie, santé, culture, etc. Les conclusions de ce dialogue seront matérialisées dans un document à portée stratégique intitulé « Pacte de cohérence » associant la ou les structures porteuses de SCoT, les EPCI et les Conseils de développement. Le Pacte constituera le cadre de référence pour les futures contractualisations opérationnelles avec les intercommunalités, dont l'élaboration sera animée par la Région.

La Région a interrogé, par courrier en date du 24 mai dernier, le PETR afin de savoir si ce dernier souhaite élaborer ce Pacte à l'échelle du SCoT ou s'il souhaite privilégier une échelle plus large. C'est à l'échelle retenue, qu'à partir de septembre 2022, des rencontres de formalisation des Pactes seront organisées dans chaque territoire de SCoT (ou inter-SCoT) entre acteurs locaux et membres de l'exécutif régional principalement concernés par les thématiques prioritaires. La démarche sera pilotée par la Vice-présidente en charge des territoires, de l'économie et de l'habitat, Madame Laurence FORTIN, tandis que les élus régionaux référents et les directions d'espaces territoriaux seront les interlocuteurs des territoires.

Les territoires sont invités à faire connaître leur choix à la Région au cours du mois de juin 2022.

**Après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** que le Pacte de cohérence sera conclu, avec la Région, à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### b. Délibération – Candidature du PETR au programme LEADER 2023-2027

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau que la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne est composée de deux piliers : le premier est dédié au soutien des marchés et revenus agricoles tandis que le second concerne la politique de développement rural. Ce second pilier est cofinancé par les Etats membres de l'UE via cinq fonds dont le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) est un axe du FEADER visant à soutenir des projets innovants en zone rurale. Il permet de faire émerger et soutenir financièrement des projets de développement local, grâce à des crédits de l'Union européenne donc, accordés à un territoire nommé « Groupe d'Action Locale » (GAL) dans le cadre d'une contractualisation pluriannuelle.

Madame la Présidente rappelle également que le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est inscrit dans la dynamique LEADER depuis 1991, date du premier programme. Le programme en cours constitue la cinquième génération de dispositif menée sur le territoire du PETR (LEADER I : 1991-1994, LEADER II : 1995-2000, LEADER+ : 2000-2006, LEADER 2007-2013). Cette cinquième génération de programmation, qui devait couvrir la période 2014-2020, arrive à son terme à la fin d'année 2022.

La Région, en tant qu'autorité de gestion, est chargée de « sélectionner » les futurs GAL de la programmation 2023-2027.

Aussi, sur la période 2023-2027, c'est une enveloppe de 28,5 M€ de FEADER (sur les 189 M€ de Fonds européen agricole pour le développement rural gérés par la Région) que la Région est chargée de partager entre les futurs GAL. L'enveloppe par GAL pourra ainsi se situer entre 1 et 2,5 M€ pour soutenir :

- Des projets du territoire,
- Des projets de coopération,



- De l'ingénierie pour la mise en œuvre du programme.

La Région a donc lancé un appel à candidatures, ouvert jusqu'au 04 novembre prochain, auprès des territoires intéressés pour la mise en œuvre de ce futur programme.

Le territoire proposé doit répondre aux 3 conditions cumulatives suivantes :

- Couvrir un ou plusieurs EPCI à fiscalité propre, entiers et contigus et ayant leur siège en Bretagne,
- Compter un minimum de 50 000 habitant-e-s situés dans des communes rurales (INSEE 2021), éligibles au programme LEADER,
- Un EPCI ne peut être concerné par plusieurs candidatures et ne peut pas appartenir à plusieurs GAL.

Les territoires sont invités à élaborer une stratégie construite autour d'enjeux de développement rural propres à leur territoire. En cohérence avec les principes fondamentaux de l'approche LEADER, les stratégies proposées devront :

- Porter une mobilisation en faveur des transitions,
- Traduire une démarche de priorisation des enjeux et actions traités,
- Intégrer la dimension innovation.

Les territoires candidats peuvent être accompagnés financièrement par le FEADER dans l'élaboration de leur dossier de candidature (même si celle-ci n'est ensuite pas sélectionnée). L'aide vise à financer toutes les actions liées à l'élaboration d'un dossier de candidature (concertation partenariale, animation de la démarche, temps d'écriture et de validation...), pendant la période située entre la date de publication de l'appel à candidatures et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures. Le montant maximal de l'aide est fixé à 20.000,00€ (sur la base d'un coût forfaitaire de 25 000 €), conditionnée au dépôt d'un dossier complet de candidature (pour un candidat éligible) avant le 4 novembre 2022.

La demande de soutien préparatoire doit être adressée avant le 13 juillet prochain.

S'agissant de l'élaboration et de l'écriture de la stratégie LEADER 2023-2027, Madame la Présidente présente aux membres du Bureau les principaux éléments de méthodologie et de calendrier et propose qu'un Comité de pilotage, composé de membres volontaires du Bureau, soit institué et se réunisse rapidement afin de valider les grands axes stratégiques de la candidature.

Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Christelle MARCY et Hania RENAUDIE ainsi que Messieurs Jean-Michel BARREAU et Patrick LE DIFFON se portent volontaires.

Madame la Présidente précise que le Comité de pilotage se réunira le 12 juillet prochain.

**Aussi, après avoir délibéré, le Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne à porter la candidature du territoire au programme LEADER 2023-2027 dans le cadre d'un GAL constitué à son échelle,**
- **CONFIE au PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne l'élaboration de cette candidature, en étroite collaboration avec les services de ses deux Communautés membres et acteurs du développement local,**
- **AUTORISE le dépôt, par le PETR, d'une demande de soutien préparatoire à la candidature auprès de la Région,**
- **AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.



Madame la Présidente rappelle les dates de réunion des prochaines instances :

- 29 juin 2022 : Comité syndical
- 21 septembre 2022 : Bureau syndical
- 12 octobre 2022 : Comité syndical
- 16 novembre 2022 : Bureau syndical
- 07 décembre 2022 : Comité syndical

Ainsi que les dates de formations ou évènements à venir :

- 20 juin 2022 : Urba/ScoT - La sobriété foncière (à Guipel)
- 06 juillet 2022 : Conseil de développement : Journée inclusion – handicap à partir de 11h00 jusqu'à 15h30, au Club Nautique, Lac au Duc à Taupont
- 12 juillet 2012 matin : Démarche Forêt, Bois & Territoires : visite de chantier du lycée public de Ploërmel
- 13 septembre 2022 : Journée Régionale des CLS à destination des élus bretons à l'EHESP (Rennes) - Intervention de Madame Gaëlle BERTHEVAS
- Sept/oct 2022 : Urba/ScoT - La trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (journée ouverte à tous les techniciens et élus dans la limite des places disponibles)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

